

TNM

44^e

ÉLITE

TOUR NIVERNAIS MORVAN

Du 15 au 18 JUIN 2022



LIVRE DE ROUTE



LES PARTENAIRES DU TNM 2022



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT.



ÉDITORIAL

LA NIÈVRE SUR UN GRAND PLATEAU

Après deux années blanches, le Tour Nivernais-Morvan retrouve enfin des couleurs et fêtera ses retrouvailles avec la Nièvre, du 15 au 18 juin. Pour le plus grand bonheur des organisateurs, des coureurs et d'un public attaché à cette épreuve patrimoniale qui épouse magnifiquement les paysages de notre département..

Privée de « son » Tour Nivernais-Morvan en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, la Nièvre renoue avec l'atmosphère unique de sa course fétiche, du 15 au 18 juin. La fréquentation dans les villes étapes et au bord des routes sera certainement rehaussée par l'attente qu'ont suscitée ces trois années interminables séparant la 43e et la 44e éditions du Tour Nivernais-Morvan.

Au nom des élus et des 1 700 agents du Conseil départemental que j'ai l'honneur de présider depuis juin 2021, je salue avec joie le retour de cet événement dont notre collectivité territoriale est un partenaire fidèle et naturel. Du val de Loire au Morvan, des plaines aux monts plus retors que ne le laisse présager leur modeste altitude, la géographie de la Nièvre est un formidable terrain d'expression pour les athlètes de classe Elite qui viennent s'y frotter chaque année. Les 43 éditions du Tour Nivernais-Morvan n'en ont pas épuisé les trésors et les charmes.

De Saincaize à Guérigny, en passant par l'agglomération de Nevers, le Donziais, le Sud-Nivernais et l'incontournable Morvan visité cette année par sa face sud, les cinq étapes de la 44e édition réserveront encore leur lot de surprises, de côtes « casse-pattes », de faux plats faussement inoffensifs et de descentes piègeuses qui seront autant d'invitations à l'audace, à l'échappée et à la « bordure ».

Pour les coureurs qui s'alignent chaque année au départ du Tour Nivernais-Morvan remporter une étape, un maillot distinctif ou la consécration du classement général est un souvenir qui marque une carrière, qui la lance, la relance ou en auréole le crépuscule. L'envie de briller sur cette édition des retrouvailles sera, à n'en pas douter, décuplée dans un peloton qui aura quatre jours et près de 550 km de routes nivernaises pour imprimer sa marque dans l'histoire du Tour Nivernais-Morvan.

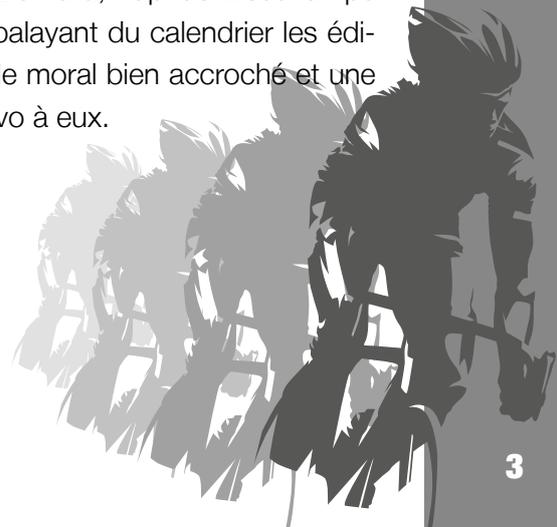
« Il faut de tout pour faire un monde, et il faut du monde pour faire un Tour », écrivait Antoine Blondin, l'homme des lettres de noblesse du Tour de France. Alors j'adresse un hommage vibrant et sincère aux organisateurs du Tour Nivernais-Morvan, Jean-François Bernard, Raphaël Deschamps et tous leurs équipiers qui n'ont pas flanché face au vent mauvais balayant du calendrier les éditions 2020 et 2021 et envoyant leurs efforts au fossé. Il fallait avoir le moral bien accroché et une pugnacité incroyable pour se remettre en selle, une fois encore. Bravo à eux.

Place maintenant au grand retour du Tour Nivernais-Morvan.

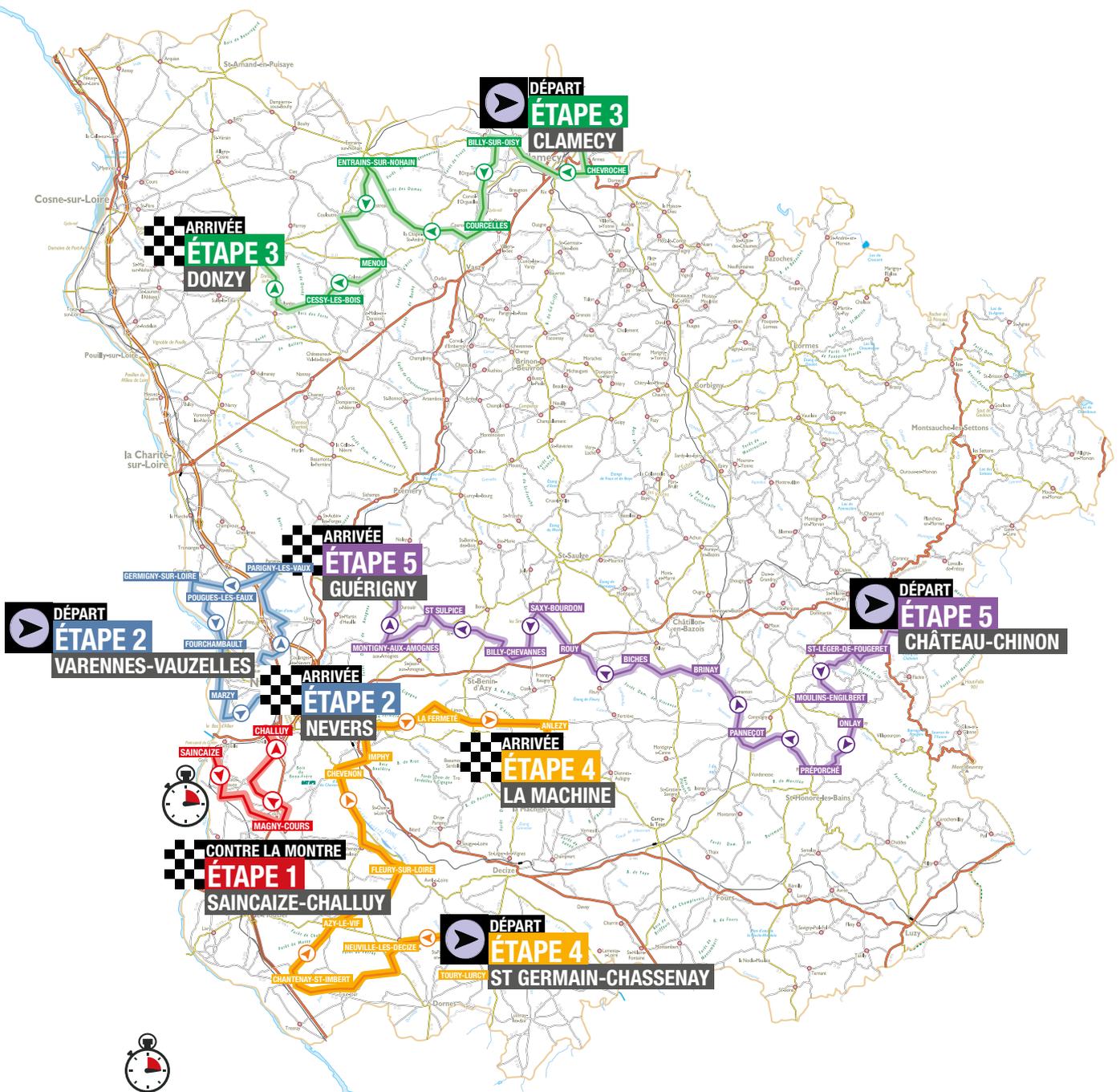
Que la fête soit belle, populaire et vibrante.

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre



LES ÉTAPES DU TNM 2022



ÉTAPÉ 1
MERCREDI 15 JUN 2022
 Contre la montre par équipe
SAINCAIZE > CHALLUY
 27,2 kilomètres

ÉTAPÉ 2
MERCREDI 15 JUN 2022
VARENNES-VAUZELLES > NEVERS
 87,9 kilomètres

ÉTAPÉ 3
JEUDI 16 JUN 2022
CLAMECY > DONZY
 146,9 kilomètres

ÉTAPÉ 4
VENDREDI 17 JUN 2022
ST-GERMAIN-CHASSENAY > LA MACHINE
 140,6 kilomètres

ÉTAPÉ 5
SAMEDI 18 JUN 2022
CHÂTEAU-CHINON > GUÉRIGNY
 140,6 kilomètres

LÉGENDES DES CARTES ÉTAPES

- Départ Fictif**
- Départ Réel**
- Sprint**
- Arrivée**
- 1 PMG**
- 2 PMG**
- 3 PMG**
- 58 Sprint KM 58**
- Déviation Dir. Sportifs**
- DS Parking directeurs Sportifs**
- PO Parking Officiels**
- H Hôpital**
- Stade**
- SP Salle Polyvalente**
- C Caravane Publicitaire**
- Parking Motards**
- Stationnement interdit**
- 30 Zone limitée à 30 km/h**
- M Mairie**
- FEPP Car-Podium Animation**
- Car-Podium Arbitres**
- Espace V.I.P.**
- Espace VIP**

LE 44^{ÈME} TOUR NIVERNAIS MORVAN A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS DE

- La ville de SAINCAIZE
- La ville de CHALLUY
- La ville de VARENNES-VAUZELLES
- La ville de NEVERS
La communauté de communes NEVERS AGGLOMÉRATION
- La ville de CLAMECY
- La ville de DONZY
- La communauté de communes COEUR DE LOIRE
- La ville de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
- La ville de LA MACHINE
La communauté de communes du SUD NIVERNAIS
- La ville de CHÂTEAU-CHINON
- La ville de GUÉRIGNY

LES PARTENAIRES QUI ASSURENT LE SUCCÈS DU TOUR NIVERNAIS MORVAN

- Maillot de leader **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE, COGEP et AGENDA DIAGNOSTICS**
- Maillot du meilleur espoir **RENAULT - GROUPE SIMONNEAU, ALKERN**
- Maillot du classement par points **GROUPAMA, BBF et Ets RIFFAULT**
- Maillot des grimpeurs **Communauté de communes CŒUR DE LOIRE, HOLIDAYS et SARL DELIN**
- Maillot des sprints **LE JOURNAL DU CENTRE, EXPERT JARDIN et Ets LANGUMIER**
- Maillot de la performance (maillot des partenaires) **CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Ets DORAS, UNSA, Groupe KOESIO, MORVAN PATRIMOINE, Tps CHARRIER, et SARL PONGE**
- Vainqueur d'étapes **CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**
- Sprint du Kilomètre 58 **UNSA**
- Classement de la meilleure équipe **LOOK CYCLE**

ILS NOUS APPORTENT AUSSI LEUR CONCOURS

- Les voitures officielles de la direction de course
- Les assurances des véhicules et du matériel
- Les résultats informatiques et l'impression des classements
- La couverture télévision
- La couverture presse
- Le service médical
- La sécurité est assurée par un détachement de

RENAULT - GROUPE SIMONNEAU
GROUPAMA
COPIEFAX
FRANCE 3 BOURGOGNE
LE JOURNAL DU CENTRE et le site DirectVélo.com
Docteur Sophie TEIL, Docteur Laurent CHAUVOT
et le SDIS 58
L'Escadron Départemental de Sécurité Routière
sous le commandement du Capitaine LEGOUHY

- **Les Brigades de Gendarmerie des communes traversées**
- Le vin d'honneur aux arrivées d'étapes
- Les gerbes aux arrivées

Les municipalités
Les municipalités

RETROUVEZ LE TOUR NIVERNAIS MORVAN SUR INTERNET

<http://www.tournivernaismorvan.fr>

Vous retrouverez sur le site : Les partenaires, les équipes, les étapes, la course en direct avec les photos, les articles de presse, les résultats et les éditions précédentes.

Courriel : tournivernaismorvan@laposte.net

Président : Jean-François BERNARD : 06.08.56.88.10

Coordonateur : Raphaël DESCHAMPS : 06.79.84.21.13



Page Facebook : Comité d'Organisation TNM Elites
<http://www.facebook.com/COTNM>



Page Twitter : @tnm_co
https://twitter.com/tnm_co



PERMANENCE



MARDI 14 JUIN 2022

Salle des fêtes de Sermoise-sur-Loire

A77, sortie n° 37 - Portable : 06.79.84.21.13 ou 06.78.78.59.99

Ouverture de la permanence à 15h00, fermeture à 17h45.

Salle des fêtes de Sermoise-sur-Loire
coordonnées GPS : N 46.95102 - E 3.18533

- Accueil des équipes
- Remise des dossards coureurs et plaques de cadres
- Remise des plaques véhicules officiels, D.S.

*Lors de la permanence, des transpondeurs seront confiés, par le Co TNM, aux équipes. Les directeurs sportifs s'engagent à restituer ces transpondeurs à l'issue de la dernière étape.
NB : Les transpondeurs non restitués seront facturés 50 euros pièce !*



RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS



Elle aura lieu impérativement à 18h00.
NB : Une seule réunion des Directeurs Sportifs aura lieu ce jour-là pour toute la durée de l'épreuve, sauf convocation du directeur de course ou du président du comité d'organisation, par communiqué.
Détail de l'hébergement :
Se reporter à la fin de ce livre de route.



COMITÉ ET OFFICIELS

COMITÉ D'ORGANISATION DU TNM

Président d'honneur :

Marcel CHARMANT

Président :

Jean-François BERNARD

Secrétaire :

Jean-Paul GIRARD

Secrétaire adjoint :

Michel FIEVET

Trésorier :

Raphaël DESCHAMPS

Trésorier adjoint :

Bernard DIOLLOT

Membres :

Caroline LEROY - Véronique NOËL -
 Christian BOUILLOT - Dominique COUTANT -
 Gilles DEMARIGNY - Yves DUFOUR - Patrick DUMORTIER
 Benoit FAVROLT - Christophe MALANDAIN - Yves VINCENT

Membre d'honneur :

Daniel GUYOT

Relations publiques :

Michel LAURENT

Chauffeur speaker :

Philippe LAUMAIN

Chauffeurs véhicules officiels :

Fabrice JANNOT - Tom LERASLE - Stéphane AUROUX
 Jean CHASSANG - Hugues DARDANT - Philippe SIMONIN -
 Philippe DALIX

Responsable intendance :

Jean-Luc PIGOURY

Référent sites de départ :

Robert GAGNEAU

Référent des sites d'arrivée :

Bruno LERASLE

Référent sécurité :

Claude CHAUSSARD et Jean-Louis LEGER

Informatique :

Jean-Paul CHANLON et Martial LEMAITRE

Webmaster :

Christophe MALANDAIN

Espace accueil VIP aux départs d'étapes :

Véronique NOËL

Espace accueil VIP aux arrivées d'étapes :

Jean-Paul LOUIS

**Ainsi que tous les bénévoles dont le CLUB CYCLISTE
 DE VARENNES-VAUZELLES.**



OFFICIELS FFC ET PRESTATAIRES TECHNIQUES

Président du Jury

Auguste HERISSE

Arbitre titulaire 1

Isabelle MOREUX

Arbitre titulaire 2

Dominique COUTANT

Arbitre moto 1

Christophe FLACELIÈRE

Arbitre moto 2

Julien COUTANT

Juge à l'arrivée

Jean-Paul GIRARD

Chronométrateur

Eve GAUVIN

Inspecteur anti-dopage

Michel FIEVET

Ardoisier

Cyrille MERLIN

Dépannage neutre

Assistance Course Provence

Informations Radio Tour

Caroline LEROY

Animateurs Podiums

Guy PAGE

Sonorisation départs/arrivées

France Espace Evénements Podiums

Service médical

Docteur Sophie TEIL - 06 19 14 46 33

Docteur Laurent CHAUVOT - 06 81 48 42 26

Ambulance

SDIS 58

ÉPREUVE COMPTANT POUR LE CHALLENGE
RAYMOND POULIDOR ROCC 2022

WWW.ACCDN.FR



MERCREDI 15 JUIN

SAINCAIZE ► CHALLUY

CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE

27,2 KM



SAINCAIZE



CHALLUY



NEVERS AGGLOMERATION

La Communauté d'agglomération de Nevers, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), œuvre au quotidien pour offrir plus de services à ses habitants. Elle s'est donné une priorité : faire de son territoire un pôle d'attractivité majeur pour voir non seulement l'emploi s'y développer mais aussi la population s'y installer.

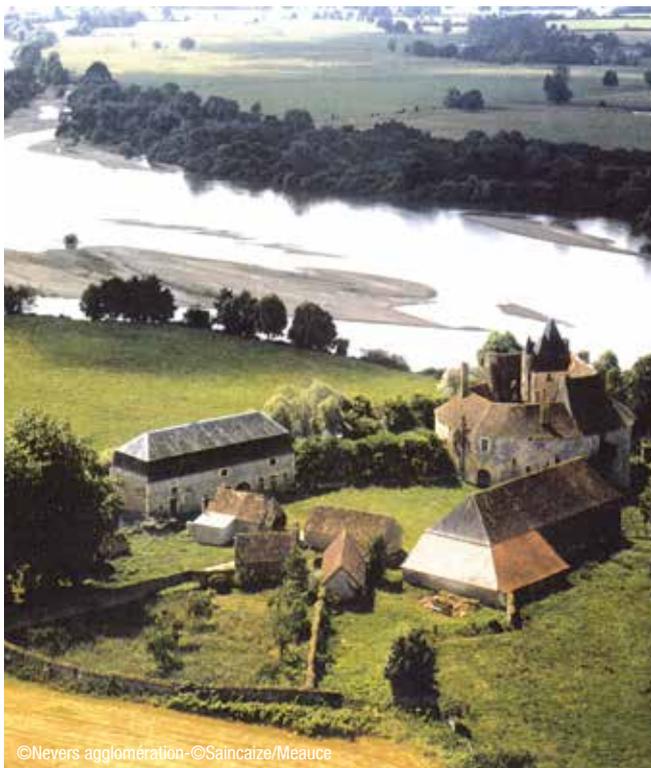
Les équipes de Nevers Agglomération se sont attachées à développer de nombreux projets pour améliorer la qualité de service rendu aux habitants de son territoire, dans un contexte malgré tout contraint. Ainsi, elle a soutenu ou participé directement à la construction de logements sociaux répondant aux nouvelles attentes de chacun, à proposer des aides aux particuliers pour rénover leur habitation, à développer les services de proximité notamment avec les déchèteries, la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'amélioration des transports collectifs...

Nevers Agglomération s'est aussi et surtout concentrée à faire de son territoire un lieu attractif pour les porteurs de projets économiques ou les entreprises désireuses de développer leur activité. Nevers Agglomération est le centre industriel et commercial du département et concentre près du tiers de la population nivernoise. Sa situation centrale, à 2 heures de Paris et de Clermont-Ferrand et à 3 heures de Lyon et de Dijon, sa qualité de vie avec un environnement préservé, en font un territoire apprécié et surtout un pôle majeur. Les activités de loisirs y sont nombreuses et variées : promenades en bords de Loire, au travers des forêts, sports mécaniques et nautiques, festivals de musiques ou d'arts de rue...

Forte de ses multiples atouts, Nevers Agglomération permet à ses treize communes d'élaborer un projet commun de développement territorial.



nevers
AGGLOMÉRATION



©Nevers agglomération-©Saincaize/Meauce



©Ville de Challuy

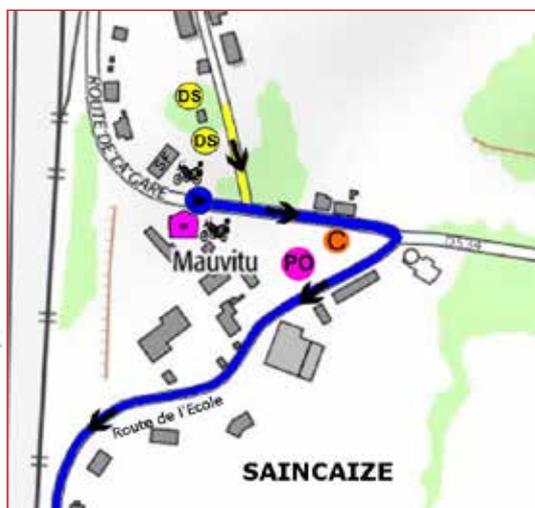
Départ réel

Déviation des directeurs sportifs

PROFIL DE L'ÉTAPE



DÉPART

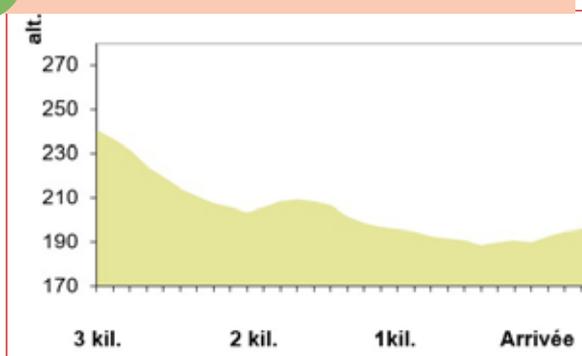


- Rassemblement des officiels > Place Mauvitu.
- Rassemblement caravane publicitaire > Route de la gare.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place de la mairie.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Grand parking de la salle des fêtes, Avenue Loreau.
- Sanitaires, salle des fêtes.

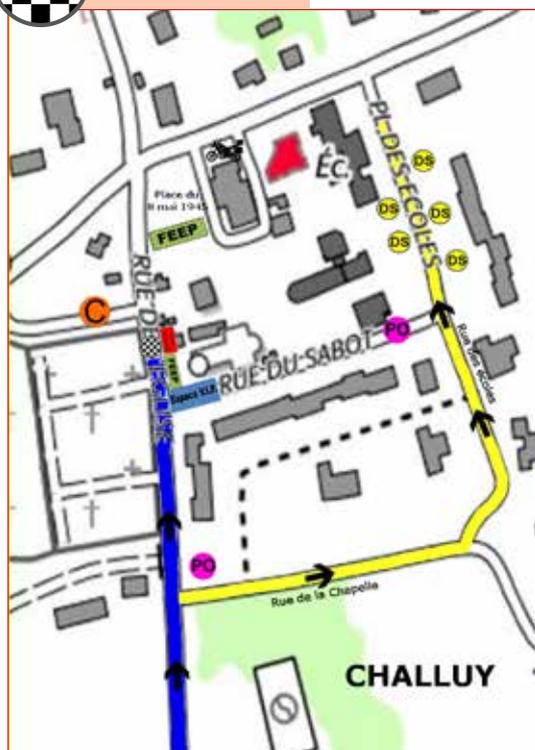
Les équipes doivent se présenter 15 minutes avant le départ, à partir de 09h15, face à la mairie.

- Départ de la première équipe à 09h30.
- Départ réel, Route de la gare, face à la mairie.

PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue de la Chapelle puis Rue des écoles.
- Stationnement des directeurs sportifs : Rue des écoles.
- Stationnement des officiels : Parking à l'angle de la rue de l'Église et de la rue de la chapelle.
- Stationnement caravane publicitaire parking du cimetière.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils place de la mairie.
- L'arrivée sera jugée rue de l'Église, au terme d'une ligne droite de 500 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé place du 8 mai 1945.
- Salle de classements : car podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : salle des fêtes.

MERCREDI 15 JUIN**SAINCAIZE ► CHALLUY****CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE****27,2 KM**

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restant		1 ^{ère} équipe	Dernière équipe
		RASSEMBLEMENT : FACE À LA MAIRIE		
-	27,2	DÉPART : FACE À LA MAIRIE, ROUTE DE LA GARE	09:30	10:40
-	-	Droite rue de l'École	09:30	10:40
0,7	26,5	passage pont SNCF droite	09:30	10:40
0,8	26,4	Après le pont gauche	09:31	10:41
0,9	26,3	Droite	09:31	10:41
2,6	24,6	Lieu-dit Meauce	09:33	10:43
2,8	24,4	D149 gauche	09:33	10:43
4,4	22,8	Lieu dit Gain D134 droite	09:35	10:45
6,7	20,5	D134 direction Mars-sur-Allier droite	09:38	10:48
9,5	17,7	Mars-sur-Allier	09:42	10:52
9,7	17,5	D133 gauche	09:42	10:52
12,1	15,1	D600 gauche	09:45	10:55
12,7	14,5	Intersection Moiry /Magny-Cours tout droit	09:46	10:56
14,0	13,2	Direction Magny-Cours droite	09:48	10:58
14,2	13,0	Direction Magny-Cours gauche	09:48	10:58
14,4	12,8	Lieu-dit Le Caron	09:48	10:58
15,0	12,2	D600 tout droit	09:49	10:59
15,7	11,5	Magny-Cours	09:50	11:00
16,3	10,9	D200 gauche	09:51	11:01
19,8	7,4	D149 droite	09:55	11:05
20,0	7,2	Lieu dit Les Noues D149 droite - direction Aglan	09:56	11:06
20,9	6,3	D149 Tout droit	09:57	11:07
23,0	4,2	Aglan	10:00	11:10
23,1	4,1	D149 Tout droit	10:00	11:10
27,1	0,1	Challuy	10:05	11:15
27,2	-	ARRIVÉE - FACE À L'EGLISE	10:05	11:15



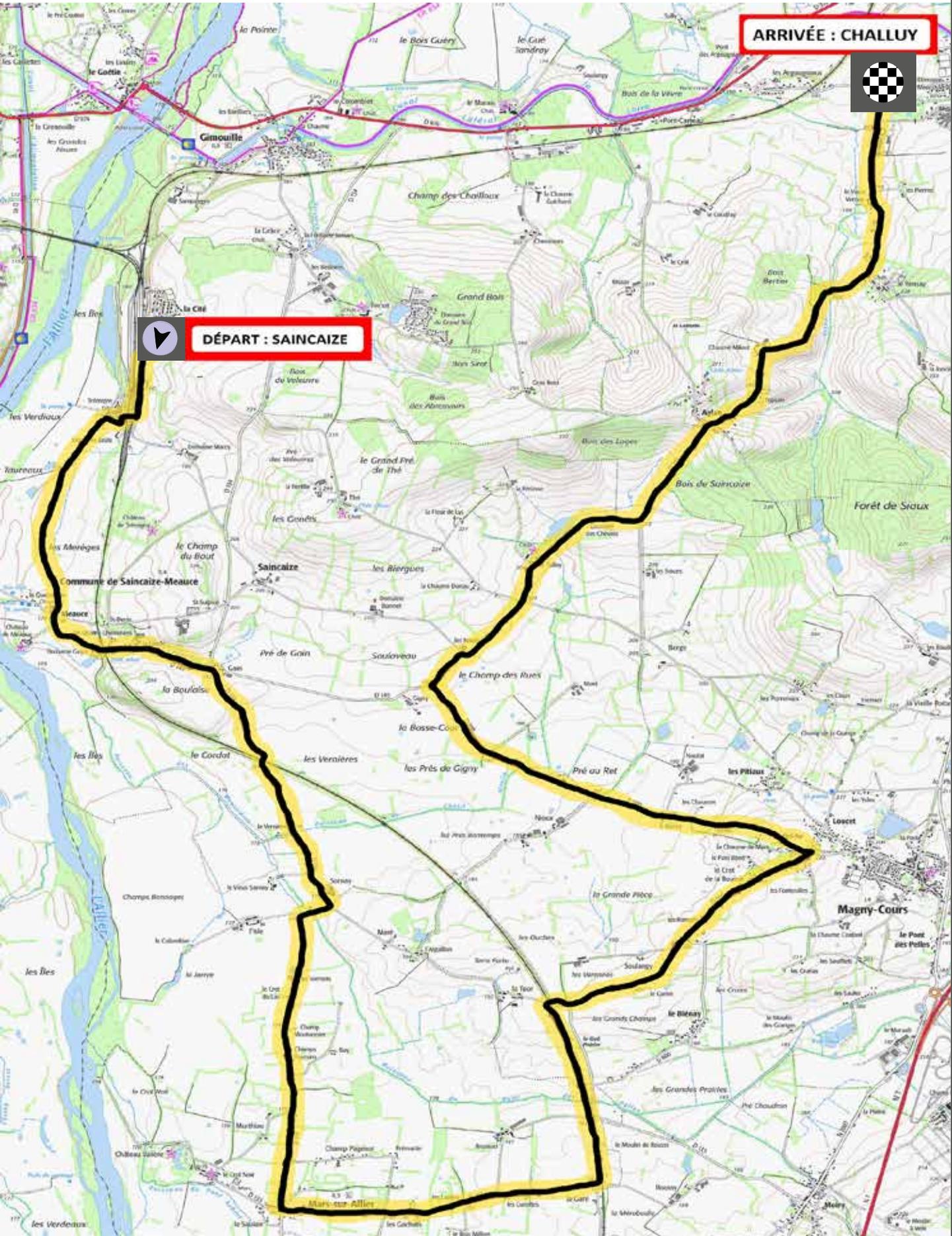
les équipes doivent se présenter 15 minutes avant le départ
toutes les cinq minutes horaire pour une moyenne de 46 kilomètres/heure

Déviations de DS :

90 mètres avant la ligne d'arrivée, à droite : Rue de la Chapelle
Puis à gauche : Rue des Écoles

Stationnement des DS :

Rue des Écoles



VARENNES-VAUZELLES



A deux heures de Paris par la route comme par le rail, la troisième commune du département, avec 9.721 Vauzelliens, est un agréable mélange de dynamisme économique urbain et de tranquillité rurale.

Autrefois, les habitants se concentraient autour du Bourg historique de Varennes et de son église du XII^e siècle. Dans les années 20, la ville s'est développée autour des ateliers de la SNCF (autrefois Société Paris Lyon Méditerranée) et sa Cité Jardin, au lieu-dit Vauzelles. La Cité a été construite pour loger les employés des ateliers. A une époque où les entreprises étaient très paternalistes, les architectes ont dessiné 350 maisons mais aussi des écoles, des commerces et même une église. Ce quartier, qui a peu changé, constitue un élément important du patrimoine industriel.

La ville s'est ensuite étendue entre 1950 et 1970, à partir de la Cité Jardin vers le Crot Cizeau et la rue Henri Choquet, puis au-delà du Boulevard Camille Dagonneau avec la construction des quartiers de Veninges et Florenville. Malgré son évolution Varennes-Vauzelles a su garder sa qualité de vie, en maintenant un équilibre entre les zones pavillonnaires et les ensembles collectifs, en créant du lien grâce à une vie culturelle, associative et sportive très riche.

C'est une ville de contrastes. La Cité Jardin qui date des années 20 /30 côtoie le centre aquatique L'îlot Corail, inauguré en 2003 ; les zones d'activités jouxtent les champs et la Forêt des Bertranges, avec ses nombreux sentiers et l'étang de Niffond ; le rythme urbain et le rythme rural se rassemblent dans une douce harmonie.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la ville www.ville-varennes-vauzelles.fr et sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Flickr et Youtube.



NEVERS



Nevers est le chef-lieu du département de la Nièvre qui compte 35 000 habitants et qui réputé pour son passé historique, son patrimoine et sa gastronomie.

Ville d'art et d'histoire, située sur une butte surplombant la Loire où se dressent les monuments les plus représentatifs de son histoire, Nevers émerveille par la richesse de son patrimoine. Le Palais ducal, premier château de la Loire édifié au XV^e siècle, résidence des comtes, puis des ducs du Nivernais, reste le témoin du passé prestigieux de la ville et abrite aujourd'hui une partie de l'Office du tourisme, tandis que la Cathédrale Saint-Cyr-Sainte-Julitte (VI^e-XVI^e-XX^e siècles), avec ses vitraux contemporains et ses deux chœurs roman et gothique, se dresse majestueusement sur la butte historique, face à la Loire. Vers le XVI^e siècle, le duc Louis de Gonzague vient d'Italie et les premiers faïenciers s'installent, ce qui fait de Nevers, la capitale française de la faïence. Aujourd'hui, trois ateliers perpétuent mettent en valeur cet « or bleu », en créant des formes traditionnelles, mais aussi très contemporaines, que l'on peut admirer au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts.

La venue de Bernadette Soubirous à Nevers, dont la ville fêtera le 150^e anniversaire en juillet prochain, donne incontestablement une dimension internationale à la cité ducale, puisque son corps retrouvé intact, repose dans la chapelle du couvent Saint-Gildard, et fait l'objet de nombreux pèlerinages internationaux.

Nevers se situe au cœur d'un département et d'une région authentiques où l'on trouve des petits producteurs fiers de leur travail. Les spécialités culinaires sont le Négus et la nougatine.

« A Nevers, nous sommes pleinement conscients que le vélo participe au renforcement de l'image et de l'attractivité de notre territoire. C'est pourquoi nous nous sommes donnés comme ambition dans les prochaines années de devenir une véritable « ville du cycle ».

Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de Nevers Agglomération

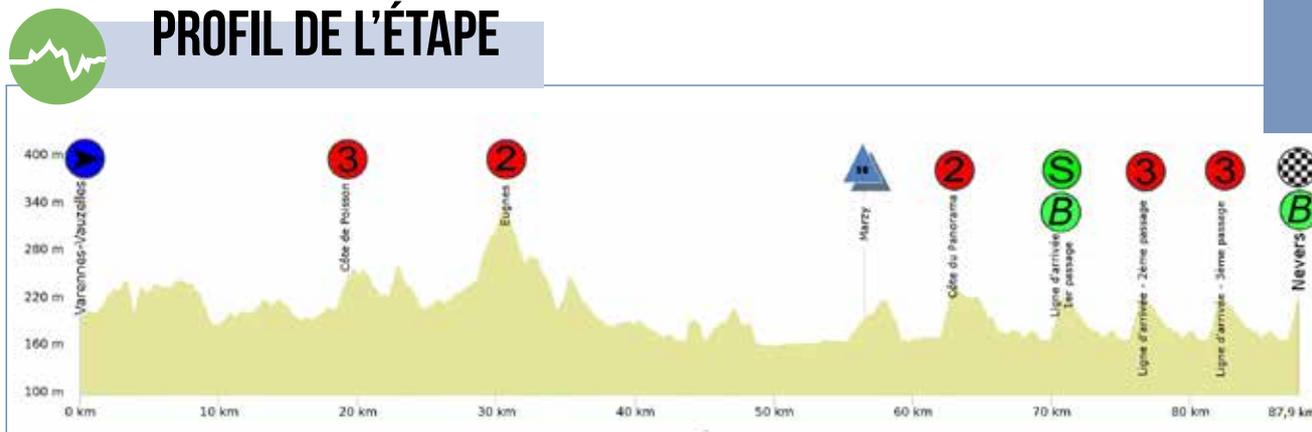
Départ fictif

Circuit à effectuer 3 fois

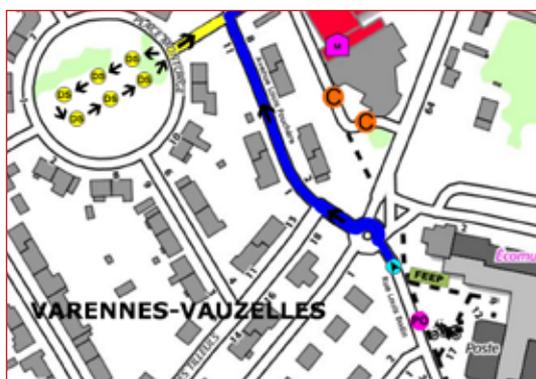
Départ réel

Déviation des directeurs sportifs

PROFIL DE L'ÉTAPE



DÉPART

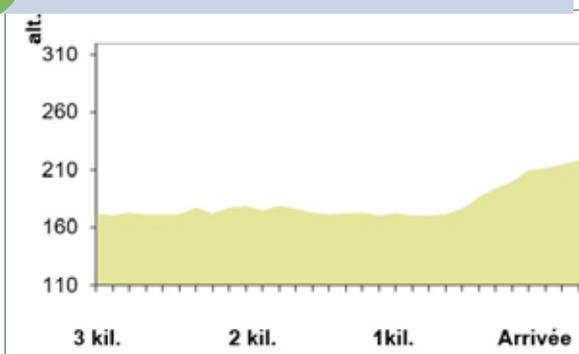


- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Sermoise, à partir de 12h00.
 - Rassemblement des officiels > Rue Louis Bodin.
 - Rassemblement caravane publicitaire > Rue sans nom, Place Nelson Mandela.
 - Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place de la République.
 - Rassemblement des directeurs sportifs > Place Montorge.
 - Sanitaires, Place Montorge.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 14h00, Place de la République.*
- Rassemblement de départ > Place de la République, à 14h35.
 - Départ fictif > Rue Louis Bodin, à 14h40 (distance du départ fictif = 2300 mètres).
 - Départ réel, Route de la Plaine, au panneau sortie de ville, à 15h00.

ARRIVÉE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Circuit de 5,700 kilomètres à effectuer 3 fois.
 - Déviation des directeurs sportifs, au rond-point, après le dernier passage sur la ligne d'arrivée, Boulevard de l'Hôpital.
 - Itinéraire de la déviation : Boulevard de l'Hôpital.
 - Stationnement des directeurs sportifs : Dans l'enceinte du Stade de l'ASPTT.
 - Stationnement des officiels : Parking du stade de l'ASPTT, Attention hauteur limitée à 1,80 mètre !
 - Stationnement caravane publicitaire : Parking du stade de l'ASPTT, Attention hauteur limitée à 1,80 mètre !
 - Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Parking du stade de l'ASPTT, Attention hauteur limitée à 1,80 mètre !
- L'arrivée sera jugée Boulevard de la Pisserotte, en côte, au terme d'une ligne droite de 350 mètres. Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Boulevard de la Pisserotte.*
- Salle des classements : Car podium Rolland Organisation, situé Boulevard de la Pisserotte
 - Salle de presse : Car podium Rolland Organisation, situé Boulevard de la Pisserotte.
 - Contrôle médical : Stade de l'ASPTT.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement : Place de la République		
		Départ fictif : Rue Louis Bodin	14:20	14:50
Avenue Jean Jaurès - Avenue Louis Fouchère droite - Rue Louis Bodin gauche - Rue Henri Choquet droite - Rue Louise Michel Rue du Dr Michel Gaulier gauche - Route de la plaine				
		Distance du départ fictif = 2,3 km		
0,0	87,9	DÉPART RÉEL - ROUTE DE LA PLAINE	14:30	15:00
1,7	86,2	Route de Painloup gauche	14:32	15:02
2,4	85,5	Direction Pignelin droite	14:33	15:03
2,8	85,1	Route de la Guesse tout droit	14:34	15:04
3,8	84,1	D148 droite	14:35	15:05
8,4	79,5	Feuilles D148 gauche	14:42	15:12
9,8	78,1	D207 tout droit	14:44	15:14
11,2	76,7	Chantemerle route de Niffond gauche	14:46	15:16
15,8	72,1	D267 droite	14:53	15:23
18,4	69,5	Intersection D267/D8 tout droit	14:57	15:27
19,7	68,2	PMG3 - Poisson (L : 1,2 km)	14:59	15:29
20,3	67,6	C18 droite	15:00	15:30
20,4	67,5	Route du cimetière droite	15:00	15:30
21,7	66,2	Parigny-les-Vaux	15:02	15:32
21,8	66,1	D8 gauche	15:02	15:32
21,8	66,1	Danger deux ralentisseurs	15:02	15:32
24,6	63,3	D110 gauche	15:06	15:36
30,8	57,1	PMG2 - Eugnes (L : 2,4 km)	15:16	15:46
31,5	56,4	Rue des Bertranges gauche	15:17	15:47
31,7	56,2	Route d'Eugnes gauche	15:17	15:47
31,9	56,0	Route d'Orge droite	15:17	15:47
32,9	55,0	D138 gauche	15:19	15:49
33,6	54,3	D267 gauche	15:20	15:50
35,7	52,2	Rte de la fontaine direction Pougues-les-Eaux droite	15:23	15:53
38,3	49,6	Pougues-les-Eaux	15:27	15:57
		Rue de Bramepain		
		Avenue Conti		
39,5	48,4	D907 avenue de Paris gauche	15:29	15:59
39,6	48,3	D408 avenue de la gare droite	15:29	15:59
40,2	47,7	D254 droite	15:30	16:00
40,3	47,6	D254 droite	15:30	16:00
44,2	43,7	Germigny-sur-Loire	15:36	16:06
		Danger deux ralentisseurs		
45,0	42,9	D174 Gauche	15:37	16:07
52,3	35,6	Fourchambault	15:48	16:18
54,3	33,6	Rond-point 2 ^{ème} sortie D131	15:51	16:21
55,9	32,0	Corcelles	15:53	16:23
		Danger deux ralentisseurs		
57,8	30,1	Marzy "KILOMÈTRE 58" au panneau entrée de Marzy	15:56	16:26
57,9	30,0	Rue de la cabanne (route étroite) droite	15:56	16:26
58,1	29,8	D504 droite	15:57	16:27
62,0	25,9	Chemin du Vernay gauche	16:03	16:33
62,1	25,8	Route du panorama gauche	16:03	16:33
63,0	24,9	PMG2 Côte du Panorama (L : 1 km)	16:04	16:34
63,6	24,3	Marzy	16:05	16:35
64,7	23,2	D504 droite	16:07	16:37

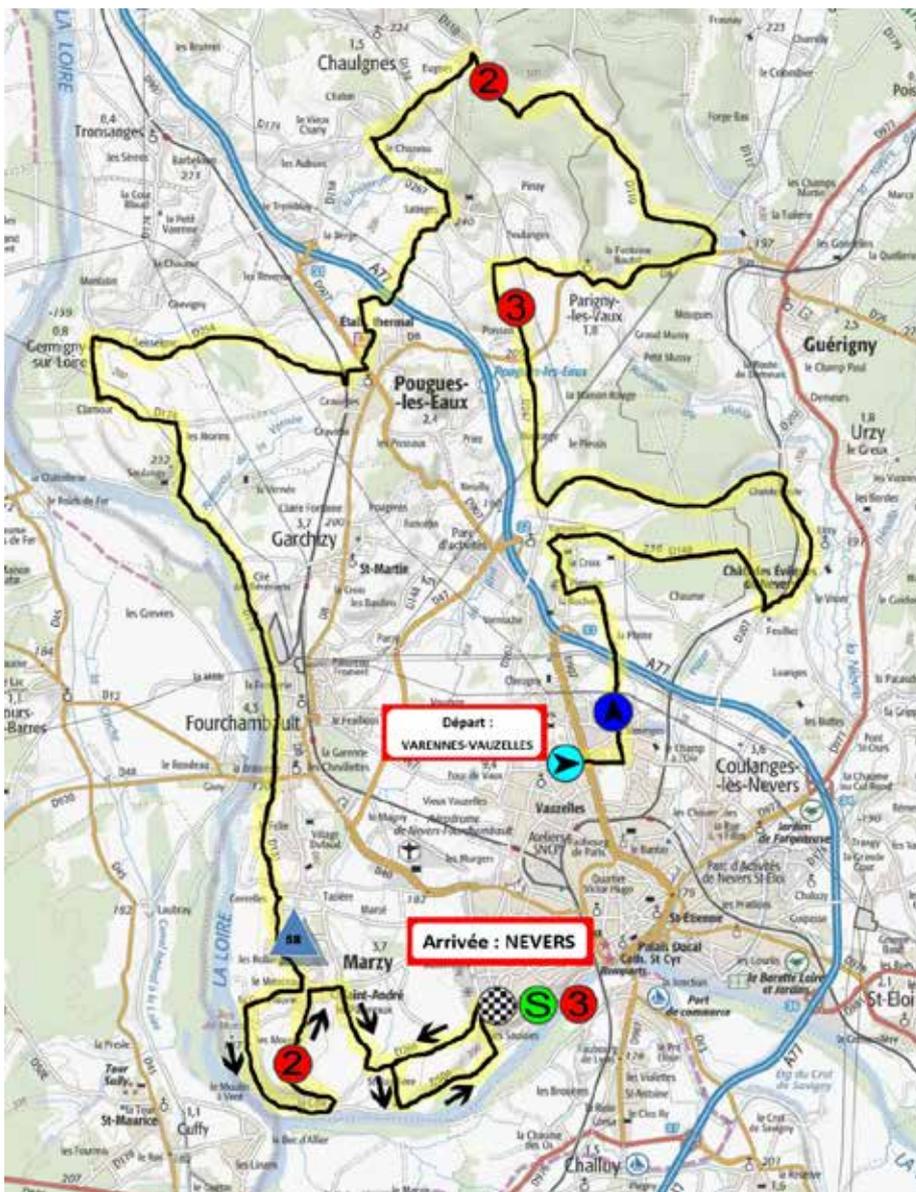
64,9	23,0	D131 rue Principale droite	16:07	16:37
		Danger deux ralentisseurs		
65,2	22,7	D266 droite	16:07	16:37
66,8	21,1	D266 gauche	16:10	16:40
67,2	20,7	Direction les Indrins droite	16:10	16:40
		Entrée du circuit		
68,0	19,9	D504 gauche	16:12	16:42
69,3	18,6	Nevers	16:13	16:43
69,9	18,0	Rond-point 2 ^{ème} sortie boulevard de la Pisserotte	16:14	16:44
70,8	17,1	Ligne d'arrivée 1^{er} passage - SPRINT	16:16	16:46
70,9	17,0	Rond-point 3 ^{ème} sortie D266	16:16	16:46
72,9	15,0	Direction les Indrins gauche	16:19	16:49
73,7	14,2	D504 gauche	16:20	16:50
75,0	12,9	Nevers	16:22	16:52
75,6	12,3	Rond-point 2 ^{ème} sortie boulevard de la Pisserotte	16:23	16:53
76,5	11,4	Ligne d'arrivée 2^{ème} passage - PMG3	16:24	16:54
82,2	5,7	Ligne d'arrivée 3^{ème} passage - PMG3	16:33	17:03
87,9	0,0	ARRIVÉE ÉTAPE : BOULEVARD DE LA PISSEROTTE	16:41	17:11

PMG		
PMG3	Côte de Poisson	km : 19,7
PMG2	Eugnes	km : 30,8
PMG2	Côte du Panorama	km : 63,0
PMG3	Ligne arrivée 2 ^{ème} passage	km : 76,5
PMG3	Ligne arrivée 3 ^{ème} passage	km : 82,2

SPRINT	
Ligne arrivée 1 ^{er} passage	Km : 70,8

KILOMÈTRE 58	
Marzy au panneau entrée de ville	km : 57,8

B BONIFICATION EN TEMPS	
Ligne arrivée 1 ^{er} passage - 3" 2" et 1"	Km : 70,8
Arrivée demi-étape - 6" 4" et 2"	Km : 87,9





CLAMECY



Place forte du Moyen Âge, la ville de Clamecy est située aux portes du Morvan, au confluent du Beuvron et de l'Yonne. Elle est traversée par le canal du Nivernais, qui fut creusé aux XVIII^e et XIX^e siècles pour faciliter l'acheminement du bois de chauffage en provenance du Morvan vers Paris ; aujourd'hui, les trains flottants de combustible n'empruntent plus la voie de l'eau, et le canal est réservé à la navigation de plaisance.

Le flottage du bois est évoqué dans une salle du musée d'Art et d'histoire Romain Rolland. Le musée abrite aussi de l'archéologie gallo-romaine et mérovingienne, des tableaux et sculptures du XVI^e au XX^e siècle, des faïences anciennes de Clamecy et Nevers, des affiches de Charles Loupot, des souvenirs de Romain Rolland et des tableaux donnés à François Mitterrand.

La cité présente un ensemble d'architectures du XV^e au XX^e siècle. Le centre-ville ancien est un secteur sauvegardé. Maisons à pans de bois et hôtels particuliers jalonnent les rues souvent étroites et pentues. La collégiale Saint-Martin, édifiée du XIII^e au XVI^e siècle, est un joyau de l'art gothique bourguignon. Classée monument historique dès 1840, elle a fait l'objet d'importants travaux de restauration extérieure (façade occidentale et tour) et intérieure, ces derniers ayant permis de mettre au jour des décors peints du XIV^e siècle. Elle fait face à l'hôtel de ville, construit à l'emplacement de l'ancien château des comtes de Nevers. De ce dernier, il ne reste que des caves, voutées sur croisée d'ogives avec pilier central.

Sur la rive droite de l'Yonne, le quartier de Bethléem possède une curieuse église de style byzantin (ISMH 2000 – label « Patrimoine du XX^e siècle »).

Son histoire est liée à celle de l'évêché de Bethléem, dont Clamecy fut le siège de 1223 à 1801.

L'église, aujourd'hui désaffectée, date de 1926.

Troisième édifice religieux de France à avoir été construit en béton armé, elle est dépourvue de pilier central.



DONZY



L'activité humaine sur DONZY a été constatée sur le hameau du Pré autour d'une villa gallo-romaine qui fut la première agglomération de la commune. Il est fait mention pour la première fois de ce village sous le nom de Domiciacus aux Vème/Vème siècles. DONZY prit le nom de Dominici au XII^e siècle et prendra son nom définitif, DONZY, à partir du XIII^e siècle.

Dès 1030, DONZY devint une puissante baronnie, comprenant 8 châtellenies et 181 fiefs mouvants. La ville prit alors comme blason un fond d'azur à pommes de pin d'or qui était les couleurs de Geoffroy III. DONZY les arbore toujours alors qu'elle devrait porter celles du Baron Hervé IV dont les armes étaient trois chardons d'or avec la devise « Qui s'y frotte, s'y pique ».

Sous le Consulat, DONZY devient chef-lieu de canton. La ville se développe grâce aux ressources de la forêt et du minerai de fer, ainsi que de l'activité des forges installées sur les rivières. Mais dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le développement de la grande industrie et sa situation à l'écart de la grande ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille et du Bourbonnais accentuent son déclin.

De son passé, DONZY a conservé un patrimoine bâti remarquable : l'abbaye Notre Dame du Pré, l'église paroissiale de Saint Martin du Pré (XII^e siècle, 2 maisons à pans de bois, datant du XV^e siècle, l'ancien hôtel de la famille Frappier Saint Martin devenu Maison des Associations ou encore l'ancienne auberge à l'enseigne de la Fleur de Lys. Ce quartier du vieux DONZY est structuré autour de 2 édifices, le château des Barons de DONZY et l'église paroissiale Saint Carrad'Heuc.

Aujourd'hui, Donzy connaît une très relative célébrité. En effet, ses électeurs ont depuis des années la particularité de voter « comme l'ensemble de la France ». Les résultats électoraux sont souvent quasi identiques parfois même au dixième près aux résultats nationaux. Les médias s'intéressent beaucoup à ce phénomène. Nombre de reportages ont lieu aux périodes clés des élections notamment des présidentielles.

<http://www.mairie-donzy.fr>

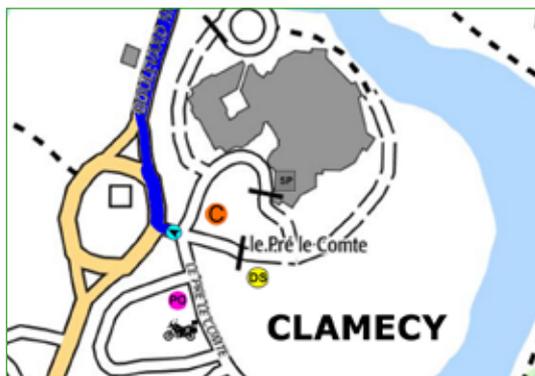
— Départ fictif
— Circuit à effectuer 1 fois

— Départ réel
— Déviation des directeurs sportifs

PROFIL DE L'ÉTAPE



DÉPART



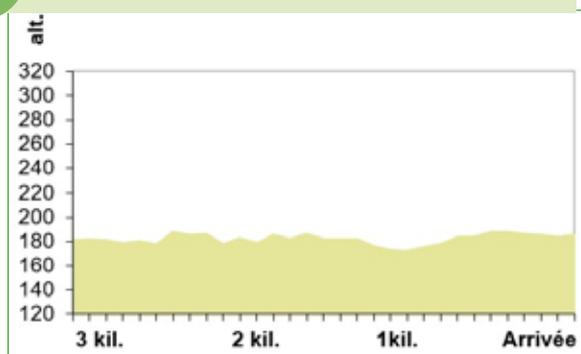
- Déjeuner des suiveurs > salle Polyvalente de Clamecy, à partir de 10h30.
 - Rassemblement des officiels > Parking de la salle Polyvalente.
 - Rassemblement caravane publicitaire > devant la salle Polyvalente.
 - Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Parking de la salle Polyvalente.
 - Rassemblement des directeurs sportifs > Parking de la salle Polyvalente.
 - Sanitaires, salle Polyvalente.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, devant la salle Polyvalente.*
- Rassemblement de départ > Parking de la salle Polyvalente, à 13h15.
 - Départ fictif > Boulevard Misset, à 13h20 (distance du départ fictif = 1700 mètres).
 - Départ réel, Sortie de Clamecy, route d'Armes, face au collège, à 13h30.

Cœur
de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRIVÉE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Circuit de 3,600 kilomètres à effectuer 1 fois.
 - Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
 - Stationnement des directeurs sportifs : Rue André Audinet.
 - Stationnement des officiels Parking de la Piscine.
 - Stationnement caravane publicitaire Parking du cimetière.
 - Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Parking de la piscine.
- L'arrivée sera jugée Route de l'Abbaye, au terme d'une ligne droite de 300 mètres.*
Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé parking du cimetière.
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation, situé Route de l'Abbaye.
 - Salle de presse : salle du conseil municipal, à la mairie.
 - Contrôle médical : local accueil du terrain de camping.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement : Parking salle polyvalente		
		Départ fictif : Boulevard Misset	12:50	13:20
		Rue Jean Jaurès droite - Rue Jules Renard - Route d'Armes D 951 droite		
		Distance du départ fictif = 1,7 km		
0,0	146,9	DÉPART RÉEL : FACE AU COLLÈGE	13:00	13:30
2,3	144,6	Rond-point 1 ^{ère} sortie D215	13:03	13:33
2,8	144,1	Chevroches	13:04	13:34
		Traversée dangereuse		
4,1	142,8	PMG 3 Chevroches (L : 1,1 km)	13:06	13:36
4,6	142,3	Intersection D34 et C16 Tout droit	13:06	13:36
6,1	140,8	Clamecy	13:09	13:39
		Danger : rétrécissement		
6,4	140,5	D23 droite	13:09	13:39
6,7	140,2	Rond-point 1 ^{ère} sortie D951 Route de Baugy	13:10	13:40
7,2	139,7	Boulevard Misset gauche	13:10	13:40
7,5	139,4	Rond-point 2 ^{ème} sortie	13:11	13:41
7,9	139,0	D977 Gauche rue du président Wilson	13:11	13:41
8,1	138,8	Route de Pressures gauche	13:12	13:42
8,7	138,2	Rond-point 1 ^{ère} sortie	13:13	13:43
10,5	136,4	passage à niveau	13:15	13:45
10,8	136,1	Rond-point 1 ^{ère} sortie	13:16	13:46
11,0	135,9	Rond-point 1 ^{ère} sortie	13:16	13:46
12,0	134,9	Moulot	13:18	13:48
12,1	134,8	SPRINT à l'entrée de Moulot	13:18	13:48
13,2	133,7	D957 droite	13:19	13:49
15,0	131,9	Oisy	13:22	13:52
17,1	129,8	Billy-sur-Oisy	13:25	13:55
17,4	129,5	D166 gauche	13:26	13:56
21,0	125,9	Trucy-l'Orgueilleux	13:31	14:01
	124,2	Corvol-l'Orgueilleux		
		D977 droite		
23,4	123,5	D977 gauche	13:35	14:05
27,5	119,4	Courcelles	13:41	14:11
30,7	116,2	D5 droite	13:46	14:16
33,0	113,9	PMG 2 Courcelles sur la D5 (L : 2,3 km)	13:49	14:19
35,1	111,8	La Chapelle-Saint-André	13:52	14:22
35,5	111,4	D19 droite	13:53	14:23
39,0	107,9	Sauzay	13:58	14:28
39,8	107,1	Danger : Rétrécissement	13:59	14:29
41,6	105,3	D143 gauche Les Caillons	14:02	14:32
51,0	95,9	D957 gauche	14:16	14:46
52,6	94,3	Entrains-sur-Nohain	14:18	14:48
53,0	93,9	Intersection D957 et D1 Tout droit	14:19	14:49
53,3	93,6	D168 gauche	14:19	14:49
57,3	89,6	"KILOMÈTRE 58" Face au panneau MEAC	14:25	14:55
60,6	86,3	Ciez gauche chemin du Charbonnier	14:30	15:00
		Danger : route étroite et sinueuse sur 500 m		
60,9	86,0	D152 gauche	14:31	15:01
61,1	85,8	D198 gauche	14:31	15:01
67,3	79,6	Couloutre	14:40	15:10
67,6	79,3	D1 gauche	14:41	15:11
69,7	77,2	D117 droite	14:44	15:14
71,7	75,2	Menestreau	14:47	15:17
74,7	72,2	PMG 3 - Menestreau face à la borne C4 (L : 3 km)	14:52	15:22
77,7	69,2	Menou	14:56	15:26
78,6	68,3	Intersection D117 et D33 Tout droit	14:57	15:27
79,8	67,1	C1 droite	14:59	15:29
82,0	64,9	Colméry	15:03	15:33
82,3	64,6	Rond-point 2 ^{ème} sortie D127	15:03	15:33
85,2	61,7	D154 droite	15:07	15:37
90,7	56,2	D187 droite	15:16	15:46
91,9	55,0	Les Chaumes - PMG 3 (L : 1,2 km)	15:17	15:47
96,1	50,8	Cessy-les-Bois	15:24	15:54
100,8	46,1	D127 gauche	15:31	16:01
106,1	40,8	Donzy	15:39	16:09

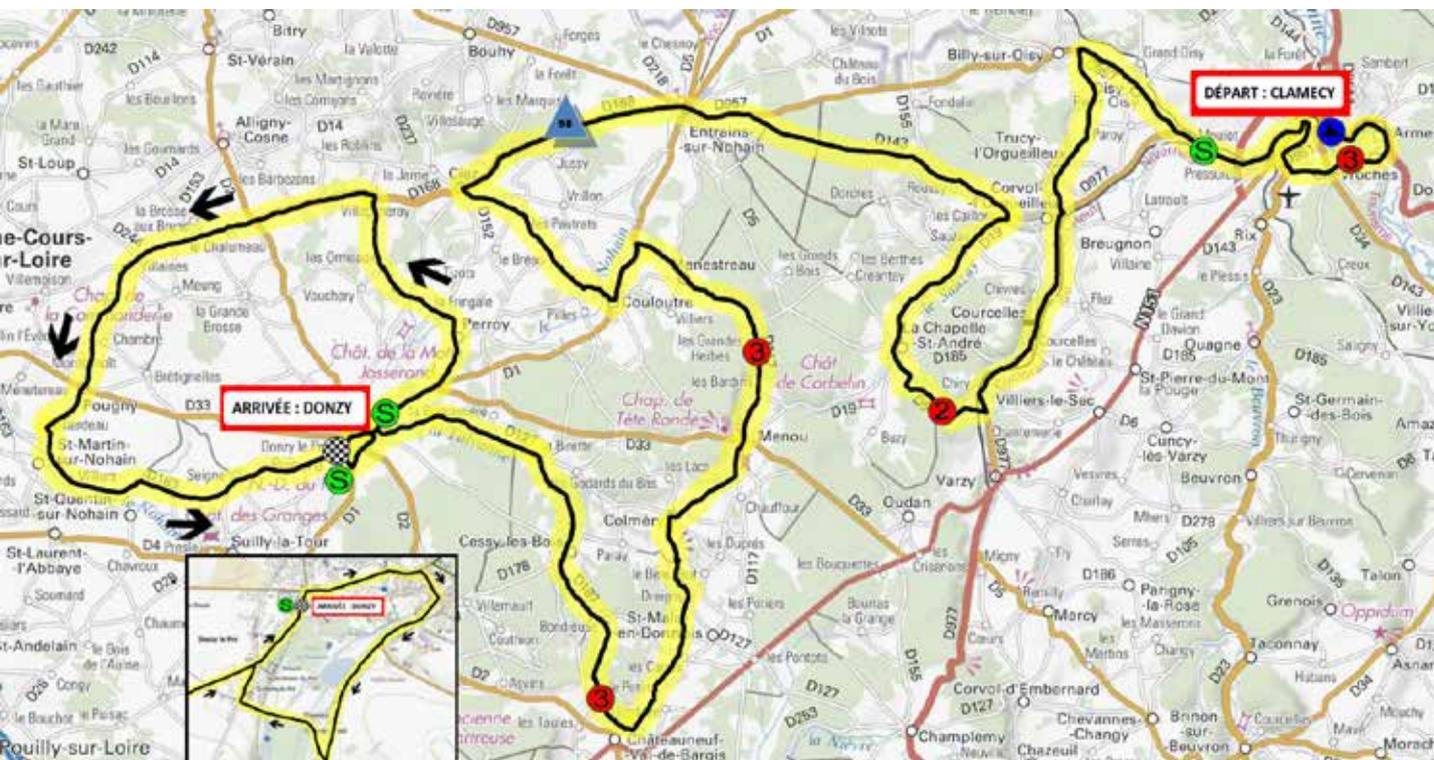
		Route de Colméry		
		Place Gambetta		
		Faubourg de Bouhy		
106,7	40,2	D33 droite rue de Beauséjour	15:40	16:10
107,4	39,5	SPRINT à la sortie de Donzy	15:41	16:11
109,1	37,8	D1 tout droit	15:43	16:13
109,4	37,5	D152 gauche	15:44	16:14
110,8	36,1	Perroy	15:46	16:16
111,6	35,3	D237 gauche	15:47	16:17
114,5	32,4	Les Ormeaux	15:51	16:21
114,5	32,4	Danger : Rétrécissement		
117,0	29,9	D168 gauche	15:55	16:25
121,0	25,9	Intersection D168 et D2 tout droit	16:01	16:31
123,7	23,2	D153 tout droit	16:05	16:35
129,4	17,5	Pouigny	16:14	16:44
129,4	17,5	Danger : Traversée dangereuse		
129,7	17,2	D33 droite	16:14	16:44
129,8	17,1	D153 gauche	16:14	16:44
131,3	15,6	Villardeau	16:16	16:46
132,4	14,5	D153 gauche	16:18	16:48
133,0	13,9	Villiers	16:19	16:49
133,5	13,4	D163 tout droit	16:20	16:50
142,4	4,5	Donzy le Pré	16:33	17:03
142,8	4,1	Entrée du circuit	16:34	17:04
143,1	3,8	Donzy	16:34	17:04
143,3	3,6	ligne arrivée 1^{er} passage - SPRINT	16:34	17:04
143,4	3,5	D33 droite rue du Général Leclerc	16:35	17:05
143,4	3,5	rue Notre Dame droite		
143,4	3,5	rue de l'Éminence D1		
144,3	2,6	Danger : ilot directionnel	16:36	17:06
145,0	1,9	Danger : rétrécissement	16:37	17:07
145,1	1,8	Rond-point 1 ^{ère} sortie D1	16:37	17:07
145,5	1,4	rue de l'Éminence le Vieul droit	16:38	17:08
145,5	1,4	Danger : rétrécissement plus 2 petits ponts		
146,0	0,9	Donzy-le-Pré	16:39	17:09
146,2	0,7	rue Saint Martin droite	16:39	17:09
146,4	0,5	D163 droite	16:39	17:09
146,7	0,2	Donzy	16:40	17:10
146,9	0,0	ARRIVÉE ÉTAPE - FACE AU CIMETIÈRE	16:40	17:10

PMG		
PMG3	Chevroches	Km : 4,1
PMG2	Courcelles sur la D5	Km : 33
PMG3	Menestreau	Km : 74,7
PMG3	Les Chaumes	Km : 91,9

SPRINT	
Moulot à l'entrée	Km : 12,1
Donzy à la sortie	Km : 107,4
ligne arrivée 1 ^{er} passage	Km : 143,3

KILOMÈTRE 58	
Après Entrains-sur-Nohain (panneau MEAC)	Km 57,3

B BONIFICATION EN TEMPS	
ligne arrivée 1 ^{er} passage - 3" 2" et 1"	Km : 143,3
Arrivée étape - 10" 6" et 4"	Km : 146,9





SAINT GERMAIN-CHASSENAY



COMMUNE rurale située à 32 KM de NEVERS, 22KM de MOULINS sur ALLIER, 9 KM de DECIZE notre chef-lieu de canton et 24 KM de St PIERRE le MOUTIER, qui avec l'autoroute A77 nous met à 2h45 de PARIS.

St GERMAIN en quelques chiffres :

Altitude 222 mètres, surface 2500 hectares qui comprend, 1664 hectares utilisés, 734 hectares en terre cultivées, 930 hectares en prairies.

Notre commune est traversée par trois rivières l'Acolin, l'Abron, la Dornette.

Elle fait partie de la communauté de commune sud nivernais « CCSN »

La population 350 habitants soit 14 habitants par KM²

Notre école a vu sa fermeture en 2015 nous sommes toujours en RPI avec COSSAYE

et LAMENAY. Notre garderie toujours active

En 1996 construction d'un bâtiment et rachat de la licence par la commune pour permettre l'exploitation d'un multi service.

Les associations:

Le club de football adultes Union-Sportive-St Germinoise sa création en 1985,

Club de football jeunes enfants de 5 à 20 ans Etoile-Sud Nivernaise sa création en 2004

Club des Hortensias « Génération Mouvement »

Les Anciens combattants .

Club de gym encadré par le centre social « les platanes »

Les maires successifs:

Capitaine BOSSY décédé au combat en 1940

Mr PRUGNAUD 2 mandats

Mr BERTOUX 3 mandats

Mr MARCEAU 4 mandats

Mr MANCION 1 mandat

Mr CASSIN 1 mandat et demi

Mr SCHWARZ en place depuis mars 2012



LA MACHINE



La commune tient son nom d'un lourd manège à chevaux appelé «la machine», qui permettait la remontée des mineurs, mais aussi la circulation du matériel et du minerai. Elle fut populaire pour ses mines de charbon, qui lui permirent jusqu'aux années 1970 d'être une commune très prometteuse en termes d'emplois. Elle fut un moteur économique pour la région.

De 1869 à 1946, la houillère de La Machine, sous le contrôle de la Compagnie Schneider, jouit d'une grande prospérité et le développement de la ville s'accélère. Au moment de la nationalisation, la ville compte plus de 6 000 habitants dont un quart est employé dans la mine. La plupart est logée dans des cités ouvrières construites par la Compagnie à proximité des puits.

Au moment de la fermeture du dernier puits en 1974, de nombreux mineurs ont voulu garder la mémoire de leur métier en créant un lieu éducatif, pédagogique mais aussi captivant : le Musée de la Mine. Il a ouvert ses portes en 1983. Aujourd'hui, la commune compte près de 3600 habitants. Très dynamique sur le plan culturel, sportif et associatif, son programme d'animations annuelles est conséquent. Des événements à renommée nationale s'y déroulent tels que le festival de la machine à rire par exemple.

Le site de l'étang Grénetier, récemment devenu Espace Paulette Lavergne, propose un lieu de villégiature de toutes sortes, entre farniente, parcours sportif et Guinguette. Le plan d'eau est l'attraction majeure de l'été. La tranquillité et le sable sont les principaux atouts de ce lieu de baignade sécurisé. En famille, entre ados, l'étang Grénetier est l'endroit idéal dans le Sud Nivernais pour une après-midi de détente et de farniente. Le site verdoyant, à proximité des anciens terrils des trois siècles d'exploitation minière, présente un cadre très agréable et très diversifié. A quelques encablures de là, en montant les quelques marches, l'univers du palais s'ouvre... En effet, on retrouve la Guinguette de l'étang. Elle propose buvette, restauration rapide, des spécialités de poissons ou repas de groupe dans une salle spécialement aménagée au bord de l'étang, à l'orée de la forêt.

<http://www.mairie-la-machine.fr>

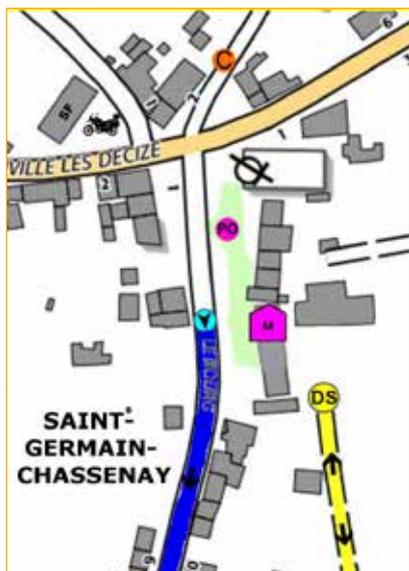
— Départ fictif
— Circuit à effectuer 1 fois

— Départ réel
— Déviation des directeurs sportifs

PROFIL DE L'ÉTAPE

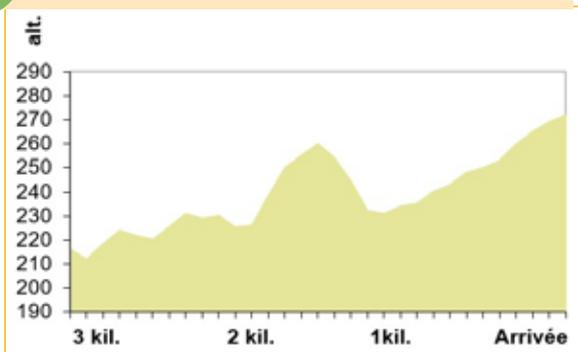


DÉPART



- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Saint-Germain-Chassenay, à partir de 10h30.
 - Rassemblement des officiels > Place de l'église.
 - Rassemblement caravane publicitaire > Parking du cimetière.
 - Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place de l'église.
 - Rassemblement des directeurs sportifs > Cours de l'école.
 - Sanitaires, salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, Place de l'église.*
- Rassemblement de départ > place de l'église, à 13h15.
 - Départ fictif > D182, face à la mairie, à 13h20 (distance du départ fictif = 800 mètres).
 - Départ réel, sur la D 182, au panneau sortie de ville, à 13h30.

PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Circuit de 4,300 kilomètres à effectuer 1 fois.
 - Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
 - Itinéraire de la déviation : Rue Jean Jaurès.
 - Stationnement des directeurs sportifs : Place des fusillés.
 - Stationnement des officiels : Place de la victoire.
 - Stationnement caravane publicitaire dans la Cour du Musée de la mine.
 - Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Place de la victoire.
- L'arrivée sera jugée Avenue de la République, au terme d'une ligne droite de 300 mètres. Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé dans la Cour du Musée de la mine.*
- Salle des classements : local du hand-ball, dans la cour du Musée de la mine.
 - Salle de presse : local du hand-ball, dans la cour du Musée de la mine.
 - Contrôle médical : local ACL, place de la victoire.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement : place de l'Église		
		Départ fictif : D182 face à la mairie	12:50	13:20
		D270 gauche		
		Distance du départ fictif = 800 m		
0,0	140,6	DÉPART RÉEL : PANNEAU SORTIE	13:00	13:30
4,3	136,3	Toury-Lurcy	13:06	13:36
4,4	136,2	D22 droite	13:06	13:36
9,8	130,8	SPRINT à l'entrée de Dornes	13:14	13:44
10,2	130,4	D182 droite	13:15	13:45
11,8	128,8	D182 droite	13:17	13:47
16,7	123,9	Saint-Germain-Chassenay	13:25	13:55
17,4	123,2	Intersection D182 et D978A tout droit	13:26	13:56
21,9	118,7	Danger : pont étroit	13:32	14:02
22,0	118,6	D116 gauche	13:33	14:03
23,4	117,2	D201 gauche	13:35	14:05
29,9	110,7	Neuville-lès-Decize	13:44	14:14
30,3	110,3	D173 gauche	13:45	14:15
30,4	110,2	Intersection D173 et D978A Tout droit	13:45	14:15
30,8	109,8	D201 droite	13:46	14:16
32,6	108,0	D13 gauche	13:48	14:18
32,9	107,7	D201 droite	13:49	14:19
39,2	101,4	D22 droite	13:58	14:28
43,3	97,3	Les Chailloux	14:04	14:34
		Danger : rétrécissement de chaussée		
43,9	96,7	Chantenay-St-Imbert	14:05	14:35
44,0	96,6	Danger : Chicanes et 1 ralentisseur	14:06	14:36
44,6	96,0	D195 droite	14:06	14:36
44,7	95,9	D195 droite	14:07	14:37
51,6	89,0	Azy-le-Vif	14:17	14:47
51,9	88,7	Intersection D195 et D978A Tout droit	14:17	14:47
		D195 droite		
		D13 gauche		
56,2	84,4	Les Bruyères Radon	14:24	14:54
56,6	84,0	Danger : 2 ralentisseurs	14:24	14:54
57,3	83,3	"KILOMÈTRE 58" à la sortie des Bruyères Radon	14:25	14:55
57,6	83,0	D263 droite	14:26	14:56
59,7	80,9	Danger : pont étroit	14:29	14:59
62,2	78,4	Les Bruyères de Fleury	14:33	15:03
62,9	77,7	D173 gauche	14:34	15:04
64,2	76,4	Fleury-sur-Loire	14:36	15:06
64,5	76,1	D116 gauche	14:36	15:06
69,9	70,7	D13 gauche	14:44	15:14
70,9	69,7	D133 droite	14:46	15:16
75,3	65,3	D133 droite	14:52	15:22
77,2	63,4	Saint-Parize-le-Châtel	14:55	15:25
77,3	63,3	Rond-point 1 ^{ère} sortie D203	14:55	15:25
78,0	62,6	SPRINT à la sortie de Saint-Parize-le-Chatel	14:57	15:27
82,8	57,8	D200 droite	15:04	15:34
84,5	56,1	Chevenon Traversée très difficile	15:06	15:36
84,9	55,7	Danger sur 600 m : ralentisseurs et ilot central	15:07	15:37
86,0	54,6	Danger : 2 ralentisseurs à la sortie	15:09	15:39
86,2	54,4	Rond-point 2 ^{ème} sortie D200	15:09	15:39
88,7	51,9	Imphy	15:13	15:43
89,1	51,5	D200 gauche	15:13	15:43
89,4	51,2	Rue de Marigny gauche	15:14	15:44
91,2	49,4	Le Bourdy	15:16	15:46
91,3	49,3	C9 droite Direction Sauvigny bourg	15:16	15:46
92,1	48,5	Danger : route étroite et petit tunnel étroit	15:18	15:48
92,2	48,4	D209 gauche	15:18	15:48
93,8	46,8	Sauvigny-les-Bois	15:20	15:50
94,3	46,3	D18 droite	15:21	15:51
		Danger : 2 ralentisseurs		
97,8	42,8	PMG 3 (L : 0,7 km)	15:26	15:56
98,9	41,7	D172 gauche	15:28	15:58
101,6	39,0	La Fermeté	15:32	16:02

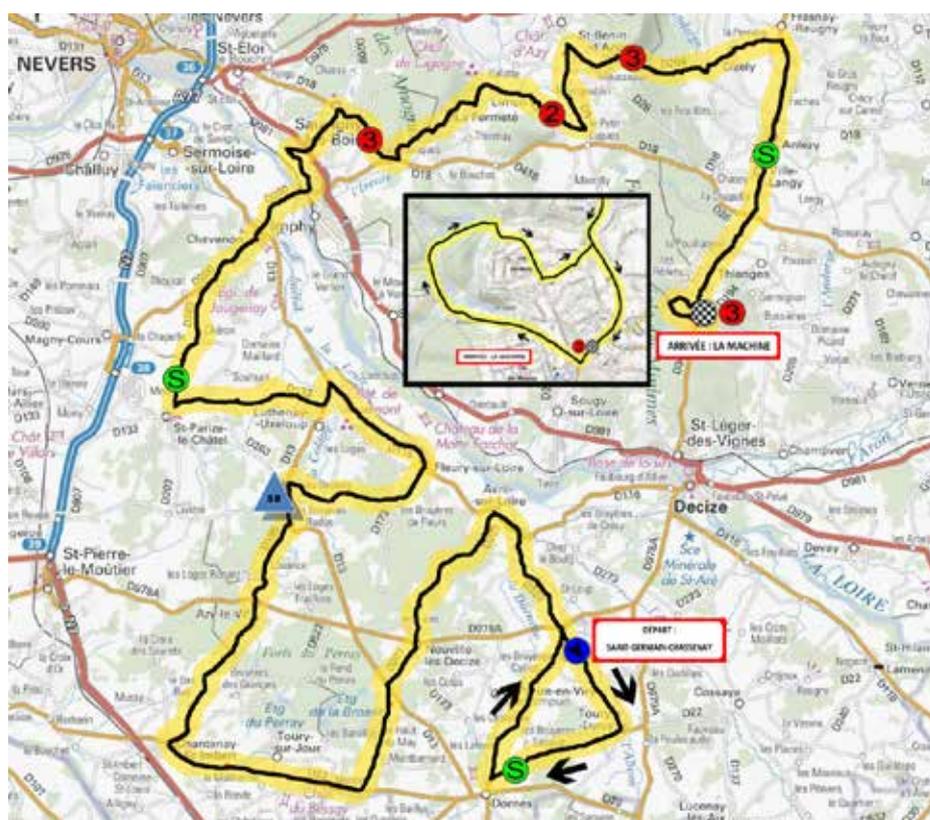
	39,0	Danger : 3 ralentisseurs		
104,8	35,8	Danger : rétrécissement pont étroit	15:37	16:07
	34,7	C201 droite	15:38	16:08
	34,0	Limon	15:39	16:09
108,2	32,4	PMG 2 Limon (L : 1,2 km)	15:42	16:12
109,4	31,2	D9 gauche	15:44	16:14
111,6	29,0	Montgoublin	15:47	16:17
113,3	27,3	D26 droite	15:49	16:19
114,3	26,3	Mousseaux	15:51	16:21
114,9	25,7	D204 gauche	15:52	16:22
115,4	25,2	PMG 3 Mousseaux sur la D204 (L : 2,5 km)	15:53	16:23
121,0	19,6	Cizely	16:01	16:31
123,5	17,1	D34 droite	16:05	16:35
127,3	13,3	Anlezy		
127,4	13,2	Danger : ralentisseur		
128,2	12,4	SPRINT - à la sortie d'Anlezy	16:12	16:42
129,1	11,5	Ville-Langy	16:13	16:43
134,4	6,2	La Machine	16:21	16:51
135,3	5,3	Entrée du circuit	16:22	16:52
	5,3	rue Clémence Bonde		
	5,3	Avenue Machecourt		
	5,3	Avenue de la République		
136,3	4,3	Ligne d'arrivée 1er passage - PMG 3 (L : 1 km)	16:24	16:54
136,4	4,2	Rue Paul Vaillant-Couturier droite	16:24	16:54
137,7	2,9	Chemin de l'étang neuf droite	16:26	16:56
138,3	2,3	Rue Jean-Jacques Rousseau droite	16:27	16:57
	2,3	Rue Jean Jaurès		
139,1	1,5	Rue Pierre Curie gauche	16:28	16:58
139,6	1,0	Rue Clémence Bonde droite	16:29	16:59
	1,0	Avenue Machecourt		
	1,0	Avenue de la République		
140,6	0,0	ARRIVÉE ÉTAPE	16:30	17:00

PMG		
PMG 3	Après Sauvigny-les-Bois	km : 97,80
PMG 2	Limon	km : 108,2
PMG 3	Mousseaux sur la D204	km : 115,4
PMG 3	La machine 1 ^{er} passage	km : 136,3

SPRINT	
Dornes à l'entrée	Km : 9,8
Saint-Parize-le-Chatel	Km : 78,0
Anlezy à la sortie	km : 128,2

KILOMÈTRE 58	
Les Bruyères Radon	km : 57,3

B BONIFICATION EN TEMPS	
Arrivée étape - 10" 6" et 4"	Km : 140,6



► CHÂTEAU-CHINON



Crédit photo : Stéphane Boulois

Située au cœur du massif granitique du Morvan, disposée en amphithéâtre au pied de son calvaire, CHATEAU-CHINON est la capitale historique du Morvan. L'étymologie de Château-Chinon reste imprécise. Des diverses hypothèses avancées, Cannein, la cime blanche en gaélique, semble bien la plus vraisemblable et admise par le plus grand nombre d'historiens. Il est vrai qu'au milieu de collines boisées et noires, (Morvan signifie montagne noire) Château-Chinon habitée, siège d'un oppidum, devait, en hiver, sous la neige, se détacher en blanc sur l'horizon et les hivers étaient longs !

Château-Chinon accroche ses toits d'ardoises aux pentes du Calvaire et domine des collines qui culminent, à l'Est vers le Haut Folin et le Mont Beuvray. Elle surplombe une région vallonnée où, dans un jeu d'ombre et de lumière, dominent toutes les nuances du vert.

Un grand nombre de promenades, de randonnées, de circuits touristiques sont proposés aux alentours de la ville, laissant largement profiter du magnifique patrimoine naturel et historique, en particulier le circuit du Calvaire et les ruines du château médiéval. Un espace François Mitterrand a été créé sur le circuit de la Promenade qui ceinture le Calvaire. Lieu de mémoire et de recueillement où François Mitterrand aimait contempler ce paysage de France ; un grand balcon qui, depuis le Morvan, embrasse un large horizon ouvert vers l'Ouest et s'abaissant vers le Nivernais.

Le Musée du Septennat, installé dans l'ancien couvent Sainte Claire abrite la collection d'objets offerts à François Mitterrand au cours de ses deux mandats. Il en a fait don au Département de la Nièvre avec mission de les exposer à Château-Chinon. Le Musée du Costume jouxtant le Musée du Septennat, offre aux visiteurs une riche collection de costumes, robes et vêtements du XVI^e et XX^e siècle, la Fontaine animée de Nicki de Saint Phalle et de Jean Tinguely, une des cinq fontaines qu'ont créées ces deux artistes ; elle apporte une note gaie et colorée, une sorte de clin d'œil souriant à la ville.

www.ville-chateau-chinon.fr



GUÉRIGNY



Le samedi 18 juin 2022; Guérisny va accueillir l'étape finale de la 44^{ème} édition du Tour Nivernais Morvan (TNM).

Évènement d'importance inscrit au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme, il se déroulera du 15 au 18 juin.

Pour les amateurs de cyclisme, nombreux dans notre département, mais aussi pour les habitants de Guérisny et de ses environs, cette manifestation est attendue.

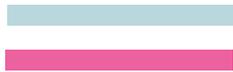
En effet, le TNM, épreuve cycliste dont le niveau est particulièrement relevé, va pouvoir cette année offrir l'occasion de voir l'élite des cyclistes amateurs parcourir notre département.

Le 18 juin, par leur arrivée dans la cité des Forges Royales, les participants mettront un terme à cette compétition.

Alors pour Guérisny, ce 18 juin sera jour de fête et nombreux seront les nivernaises et les nivernais qui assisteront à la consécration du champion qui inscrira son nom au tableau des vainqueurs du TNM.

Que le meilleur l'emporte et que cette édition du TNM soit celle du sport et de la convivialité retrouvés.

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU, Maire de GUÉRIGNY



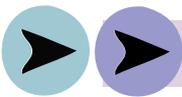
Départ fictif
Circuit à effectuer 1 fois



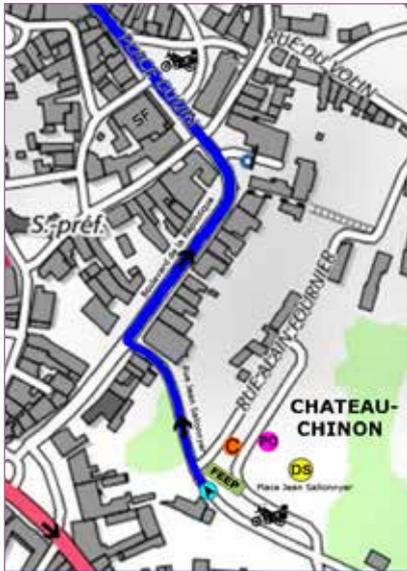
Départ réel
Déviation des directeurs sportifs



PROFIL DE L'ÉTAPE



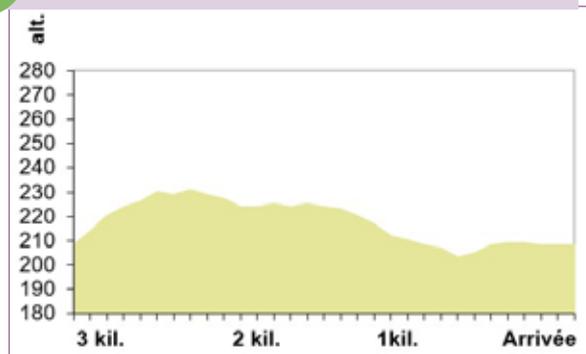
DÉPART



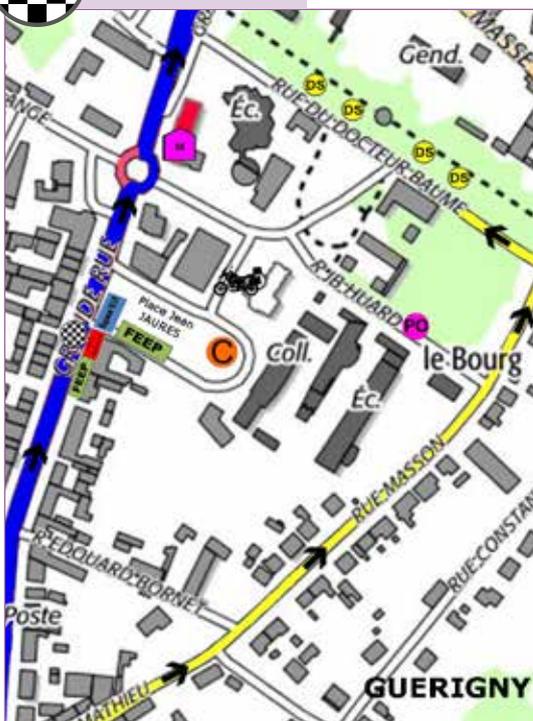
- Déjeuner des suiveurs > salle Louise Michel, à partir de 10h30.
 - Rassemblement des officiels > parking Jean Sallonnyer.
 - Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place Gudin.
 - Rassemblement de la caravane publicitaire > parking Jean Sallonnyer
 - Rassemblement des directeurs sportifs > parking Jean Sallonnyer
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h15.
Rassemblement de départ > parking Jean Sallonnyer, à 13h15.*
- Départ fictif > parking Jean Sallonnyer, à 13h20 (distance du départ fictif = 2500 mètres).
 - Départ réel > sur la D 944, route de Lormes, Lieu dit : l'haut du bois, à 13h30.



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Circuit de 3.500 kilomètres à effectuer 1 fois.
 - Déviation des directeurs sportifs, 250 mètres, à droite, avant le dernier passage la ligne d'arrivée.
 - Itinéraire de la déviation : Rue Mathieu, Rue Masson, Rue du Docteur Baume.
 - Stationnement des directeurs sportifs : Allée Babaud de la Chaussade.
 - Stationnement des officiels : Rue J.B Huard, face au collège.
 - Stationnement caravane publicitaire : Place du marché.
 - Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Place du marché.
- L'arrivée sera jugée Grande Rue, au terme d'une ligne droite de 150 mètres.
Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place Jean-Jaurès.*
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation, situé Grande Rue.
 - Salle de presse : Médiathèque.
 - Contrôle médical : à l'école « la clé verte » 7 Grande Rue.
 - Vin d'honneur, à la mairie

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement : DS place Jean Sallonnyer		
		Départ fictif : place Jean Sallonnyer	12:50	13:20
		Rue Jean Sallonnyer - Boulevard de la République - Place Saint-Christophe - Rue Saint-Christophe droite - Faubourg de Paris gauche - Rue Bel-air gauche - D944 route de Lormes droite		
		Distance du départ fictif = 2,5 km		
0,0	140,6	DÉPART RÉEL - FACE AU PANNEAU : L'HAUT DU BOIS	13:00	13:30
2,6	138,0	D230 droite	13:03	13:33
6,7	133,9	D161 droite	13:10	13:40
6,9	133,7	D12 droite	13:10	13:40
10,7	129,9	D37 droite	13:16	13:46
13,0	127,6	D944 gauche	13:19	13:49
13,8	126,8	Château-Chinon	13:20	13:50
15,0	125,6	D978 gauche rue de Nevers	13:22	13:52
15,5	125,1	PMG 2 - face à l'agence Groupama (L : 4,3 km)	13:23	13:53
16,0	124,6	Rond-point 1ère sortie D27	13:24	13:54
18,9	121,7	D157 droite	13:28	13:58
23,8	116,8	PMG 3 - Saint-Léger-de-fougeret (L : 2,3 km)	13:35	14:05
25,1	115,5	D164 droite	13:37	14:07
32,7	107,9	Danger : le Guignon (pont étroit)	13:49	14:19
33,2	107,4	D37 gauche	13:49	14:19
35,1	105,5	Moulins-Engilbert	13:52	14:22
35,3	105,3	D18 gauche rue Henri Cadiou	13:52	14:22
37,1	103,5	PMG 3 - Les Champs Brideaux (L : 1,8 km)	13:55	14:25
42,2	98,4	Onlay	14:03	14:33
42,8	97,8	D157 droite	14:04	14:34
48,8	91,8	Préporché	14:13	14:43
49,9	90,7	D985 droite	14:14	14:44
57,2	83,4	D37 gauche	14:25	14:55
57,8	82,8	"KILOMÈTRE 58" face à la D 18 à droite	14:26	14:56
	78,1	D111 droite		
		Panneçot		
65,2	75,4	Intersection D111 et D18 Tout droit	14:37	15:07
69,1	71,5	D132 gauche	14:43	15:13
69,6	71,0	Limanton	14:44	15:14
70,1	70,5	D132 gauche	14:45	15:15
72,9	67,7	Passage à niveau	14:49	15:19
74,2	66,4	Brinay	14:51	15:21
77,5	63,1	Biches	14:56	15:26
77,6	63,0	D10 droite	14:56	15:26
78,3	62,3	SPRINT - Biches à la sortie	14:57	15:27
78,6	62,0	D132 gauche	14:57	15:27
84,5	56,1	Tintury	15:06	15:36
84,7	55,9	D112 droite	15:07	15:37
84,8	55,8	D132 gauche	15:07	15:37
90,2	50,4	Rouy route de Tintury droite	15:15	15:45
90,3	50,3	D978 droite	15:15	15:45
90,4	50,2	D202 gauche	15:15	15:45
95,3	45,3	Saxi-Bourdon	15:22	15:52
95,6	45,0	D188 gauche	15:23	15:53
99,8	40,8	Chevannes	15:29	15:59
102,0	38,6	Billy-Chevannes	15:33	16:03
102,4	38,2	D258 droite	15:33	16:03
102,5	38,1	Danger : 1 ralentisseur	15:33	16:03
106,4	34,2	Les Sept Voies	15:39	16:09
106,4	34,2	Danger : virages dangereux	15:39	16:09
106,9	33,7	D9 droite Route du Tacot	15:40	16:10
107,0	33,6	Danger : rétrécissement	15:40	16:10
107,1	33,5	D258 gauche	15:40	16:10
108,9	33,0	Saint-Firmin	15:43	16:13
109,4	32,5	SPRINT - à la sortie de Saint-Firmin	15:44	16:14
110,6	31,3	D958 gauche	15:45	16:15
110,7	31,2	D258 droite	15:46	16:16
113,4	28,5	Saint-Sulpice	15:50	16:20
114,0	27,9	D104 gauche	15:51	16:21
115,1	26,8	D255 droite	15:52	16:22

117,2	24,7	Intersection D255 et D26 Tout droit	15:55	16:25
119,5	22,4	Montigny-aux-Amognes	15:59	16:29
119,9	22,0	Rue des Bordes droite	15:59	16:29
120,0	21,9	D176 droite	16:00	16:30
	18,7	Ourouër	16:04	16:34
123,3	18,6	Danger : 4 rétrécissements + ralentisseurs	16:04	16:34
123,6	18,3	D26 gauche	16:05	16:35
123,7	18,2	D176 droite	16:05	16:35
126,1	15,8	Nyon	16:09	16:39
126,2	15,7	Danger : 3 rétrécissements + ralentisseurs	16:09	16:39
126,4	15,5	D104 gauche	16:09	16:39
128,3	13,6	Balleray	16:12	16:42
128,4	13,5	Danger : 3 rétrécissements + ralentisseurs	16:12	16:42
128,8	13,1	D26 droite	16:13	16:43
134,5	7,4	Guérigny	16:21	16:51
134,9	7,0	Rue Henri Gamard gauche - Entrée du circuit	16:22	16:52
135,0	6,9	Danger : 1 ralentisseur	16:22	16:52
		Rue des Chaumes tout droit		
135,6	5,0	Rue du Champ de la croix gauche	16:23	16:53
135,7	4,9	Rue du champ Paul droite	16:23	16:53
136,2	4,4	D977 route de Demeurs	16:24	16:54
		Rue Charles Dariaux puis grande rue		
137,1	3,5	SPRINT - Ligne d'arrivée 1er passage	B 16:25	16:55
137,2	3,4	Rond point 2ème sortie	16:25	16:55
137,4	3,2	D26 droite rue Alfred Massé	16:26	16:56
137,5	3,1	Rue de Balleray tout droit	16:26	16:56
140,3	2,4	Danger : rétrécissement	16:30	17:00
138,3	2,3	Rue Henri Gamard droite	16:27	16:57
		Rue des Chaumes tout droit		
		Rue du Champ de la croix gauche		
		Rue du Champ Paul droite		
		D977 droite route de Demeurs		
		Rue Charles Dariaux puis grande rue		
140,6	0,0	ARRIVÉE ÉTAPE	B 16:30	17:00

PMG		
PMG 2	Château-Chinon	km : 15,5
PMG 3	Saint-Léger-de-Fougeret	Km : 23,8
PMG 3	Les Champs Brideaux	Km : 37,1

SPRINT	
Biches à la sortie	km : 78,3
Saint-Firmin	km : 109,4
Guérigny 1 ^{er} passage	km : 137,1

KILOMÈTRE 58	
Sur la D37 en face la D 18 sur la droite	km : 57,8

B BONIFICATION EN TEMPS	
Ligne arrivée 1 ^{er} passage - 3" 2" et 1"	Km : 137,1
Arrivée étape - 10" 6" et 4"	Km : 140,6



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le département de la Nièvre, le comité d'organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN, soutenu techniquement par le Club Cycliste de Varennes Vauzelles, fait disputer la 44ème édition de son épreuve du 15 au 18 juin 2022, en élite nationale (classe 2.12.1).

ARTICLE 2

Cette épreuve nationale par étapes, est ouverte, sur invitation, à des équipes de 6 coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie seulement, ayant l'une des appellations suivantes :

- Pôles espoirs
- DN1, DN espoirs, DN2
- Equipes de club français
- Equipes étrangères (4 équipes au maximum) équipes nationales ou de club, avec l'accord de la fédération nationale concernée.

ARTICLE 3

Disputée en cinq étapes en ligne ou demi-étapes, dont un contre-la-montre par équipe, cette épreuve comprendra :

- Un classement général individuel au temps
- Un classement général par points
- Un classement général du meilleur grimpeur
- Un classement général des sprints
- Un classement du meilleur espoir à chaque étape
- Un classement de la performance à chaque étape
- Un classement général par équipe, sur trois coureurs

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexes jointes au présent règlement.

ARTICLE 5

Les 15 équipes invitées par le comité d'organisation seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de neuf personnes, dont six coureurs.

ARTICLE 6

La permanence de l'épreuve se tiendra, le mardi 14 juin 2022, salle des fêtes de Sermoise-sur-Loire, de 15h00 à 17h45.

L'ordre de départ des équipes, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs.

Pour chaque étape en ligne, l'ordre des voitures techniques sera déterminé par le classement général au temps.

ARTICLE 7 : Etape Contre-la-Montre par équipe

Classement de l'étape : Le temps sera pris sur le 4ème coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée. Ce temps, appelé « temps d'équipe », sera appliqué à tous les coureurs arrivant dans le même temps (ou le précédent).

Les coureurs attardés seront crédités de leur temps réel.

Classement général : 1) pour les coureurs bénéficiant du « temps d'équipe », les temps reportés au classement général ne pourront pas excéder les limites ci-après : à la seconde équipe : + 5 sec par rapport au temps du vainqueur, à la troisième : +10 sec, et pour les suivantes : + 15sec, + 20 sec, + 25 sec, + 30 sec, + 35 sec, + 40 sec, et ainsi de suite. 2) pour les attardés, c'est leur temps réel qui sera reporté.

A noter que les vélos de contre la montre, en conformité avec la réglementation FFC, seront autorisés.

Selon l'article du règlement FFC 2.6.25, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 8 : Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24 en cas d'incident dûment constaté dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie. Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée au sommet sauf si l'incident se produit avant l'ascension. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

ARTICLE 9 : Bonifications de temps

En référence à l'article du règlement FFC 2.6.17, le Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan prévoit de distribuer les bonifications de temps suivantes :

- Sprints intermédiaires, au premier passage sur la ligne des 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} étape ou demi-étape en ligne, des bonifications seront distribuées aux trois premiers coureurs de ces sprints intermédiaires (3 secondes, 2 secondes et 1 seconde)
- Bonifications aux arrivées des trois étapes en ligne suivantes : (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étape) des bonifications seront distribuées aux trois premiers coureurs de ces étapes (10 secondes, 6 secondes et 4 secondes)
- Bonifications à l'arrivée de la demi-étape en ligne. (2ème étape) des bonifications seront distribuées aux trois premiers coureurs de ces étapes (6 secondes, 4 secondes et 2 secondes)

ARTICLE 10

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton. Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture Assistance Course Provence. Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa position. Les six premières équipes du classement général (Cf. Article 6) seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

ARTICLE 11

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés, sans restriction.

ARTICLE 12

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion national ou mondial.

ARTICLE 13

Conformément à l'article 2.3.9 de la FFC, la signature de la feuille de départ prend fin 10 minutes avant l'heure du départ.

ARTICLE 14

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

ARTICLE 15

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- augmenté de 25 % pour la 1ère étape, CLM par équipe.
- augmenté de 18 % pour la demi-étape en ligne : 2ème étape.
- augmenté de 15 % pour les étapes accidentées : 3ème et 4ème étape.
- augmenté de 12 % pour l'étape plate : 5ème étape.

Conformément à la réglementation fédérale : en cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure. Le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ceux qui sont classés au classement par points se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devenait négatif.

ARTICLE 16

L'épreuve est disputée sous la réglementation fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation antidopage.

ARTICLE 17

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un macaron spécial prévu à cet effet. Les caravaniers se rassembleront au même endroit que les coureurs. Le départ de la caravane aura lieu 30 minutes avant le départ des coureurs. Un chef de caravane, placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape derrière la course. En aucun cas ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

ARTICLE 18

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 5 étapes du T.N.M. Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

ARTICLE 19

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du directeur de course ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge. Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué. Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière qui accompagnera l'épreuve.

ARTICLE 20

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées. Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC. Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate.

ARTICLE 21

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz. Les postes sont loués à Assistance Course Provence par le CO TNM et sont mis à disposition des équipes. À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société Assistance Course Provence.

ARTICLE 22

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

ARTICLE 23

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des arbitres de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

ARTICLE 24

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

ARTICLE 25

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus, par le CO TNM, sur les sites départ et arrivée d'étapes.

ARTICLE 26

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. pour les courses nationales par étapes.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 27 Mars 2022

Le Président du Club Cycliste
de Varennes-Vauzelles
Michel FIEVET

Le président du Comité d'Organisation
du Tour Nivernais Morvan
Jean-François BERNARD

A CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés.
 - En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
- Extrait de l'article 2.6.13 « En cas d'égalité de temps, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, à l'exception du CLM par équipe, et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée »
- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



B CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS :

- Etabli à l'issue la demi-étape Varennes-Vauzelles > Nevers par addition des points obtenus lors de l'arrivée, soit :

1 ^{er} : 10 points	6 ^{ème} : 5 points
2 ^{ème} : 9 points	7 ^{ème} : 4 points
3 ^{ème} : 8 points	8 ^{ème} : 3 points
4 ^{ème} : 7 points	9 ^{ème} : 2 points
5 ^{ème} : 6 points	10 ^{ème} : 1 point

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors de chaque arrivée, soit :

1 ^{er} : 25 points	9 ^{ème} : 7 points
2 ^{ème} : 20 points	10 ^{ème} : 6 points
3 ^{ème} : 16 points	11 ^{ème} : 5 points
4 ^{ème} : 14 points	12 ^{ème} : 4 points
5 ^{ème} : 12 points	13 ^{ème} : 3 points
6 ^{ème} : 10 points	14 ^{ème} : 2 points
7 ^{ème} : 9 points	15 ^{ème} : 1 point
8 ^{ème} : 8 points	

- Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à l'issue de chaque demi-étape ou de chacune des étapes en ligne.

- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points
3. Classement général individuel au temps.

- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



C CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR :

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 2 : 6 4 2 1 points

PMG 3 : 4 2 1 points

- Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.

- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps

- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



D CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS :

- Un sprint sera disputé dans la demi-étape en ligne,
- Trois sprints seront disputés dans chacune des étapes en ligne,
- 5 - 3 - 2 et 1 points seront attribués aux quatre premiers coureurs classés dans chacun des sprints
- Le classement général des sprints sera obtenu par l'addition du nombre de points
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



E CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR :

- Ce sera le meilleur coureur de la catégorie espoir de la demi-étape en ligne ou de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



F CLASSEMENT DE LA PERFORMANCE :

- Un coureur sera désigné, par le collègue des arbitres et le président du comité d'organisation, à l'arrivée de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

G SPRINT DU KILOMÈTRE 58 :

- Un sprint sera disputé dans chacune des étapes en ligne,
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.



H CLASSEMENT PAR ÉQUIPE :

- Sous le patronage de la société LOOK, sur les trois premiers coureurs de chacune des équipes à l'arrivée des étapes, ou de la demi-étape en ligne (places obtenues au classement de l'étape).
- Ils seront récompensés par un prix en nature offert par la société LOOK.

pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements. dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que la dotation en espèces, fixée par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les coureurs devront impérativement être présents au protocole. L'ensemble des prix fixés par la grille ci-jointe, seront reversés, aux participants, par leurs comités respectifs.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant Art. 2.6.16:

1. Classement général au temps,
 2. Classement général par points,
 3. Classement général du meilleur grimpeur
- L'ordre de priorité parmi les autres maillots est fixé par le Co TNm
4. Classement général des sprints
 5. Classement du meilleur espoir
 6. Classement de la performance



Fait à Varennes-Vauzelles, le 27 Mars 2022

Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles :

Michel FIEVET

Le président du Comité d' Organisation du Tour Nivernais Morvan :

Jean-François BERNARD

PRIX



LISTE DES PRIX				
Grille N°	610/20	1 220/20	2 897/25	459/10
1	122	246	581	93
2	91	183	435	73
3	73	146	349	64
4	61	122	290	55
5	49	98	232	44
6	43	85	188	33
7	34	67	152	30
8	27	55	116	27
9	18	37	104	22
10	12	24	95	18
11	11	21	72	-
12	9	20	58	-
13	9	18	43	-
14	9	17	35	-
15	8	15	29	-
16	8	14	21	-
17	7	14	14	-
18	7	14	14	-
19	6	12	11	-
20	6	12	11	-
21	-	-	10	-
22	-	-	10	-
23	-	-	9	-
24	-	-	9	-
25	-	-	9	-
Total des prix	610	1 220	2 897	459

PALMARÈS

1968	DANGUILLAUME Jean-Pierre Joué les Tours
1969	ALARY Jean-Claude C.S.M. puteaux
1970	MARTINEZ Mariano C.C.Varennes-Vauzelles (équipe de France)
1971	AIGUEPARSES Claude C.S.M. puteaux
1972	TALBOURDET Bernard U.C. Longjumeau
1973	CHASSANG Jean U.C. Saint pourçain
1974	MOIRIER Jean-Jacques C.C.Varennes-Vauzelles
1975	MOIRIER Jean-Jacques C.C.Varennes-Vauzelles
1976	BUSSOLINI Patrick U.V. Aube
1977	CHABANEL Claude U.V. Aube
<i>ÉPREUVE NON DISPUTÉE DE 1978 À 1986</i>	
1987	LINO Pascal U.S. Créteil
1988	BOURGUIGNON Thierry V.C. Annemasse
1989	MANIN Christophe Isle sur le doubs
1990	KAIKINGER marcel Isle sur le doubs
1991	ACKERMANN Olivier A.S.P.T.T. Paris
1992	PICARD Gérard A.S.P.T.T. Paris
1993	LEPROUX Denis A.S. Corbeil-Essonnes
1994	LEPROUX Denis C.C.Mantes la Ville

DOTATION GLOBALE



Mercredi 15 juin		
Matin	Grille N°	610/20
Après-midi	Grille N°	610/20
Jeudi 16 juin		
vendredi 17 juin		
Samedi 18 juin		
CLASSEMENT FINAL		
Général individuel aux temps	Grille N°	2897/25
Général aux points	Grille N°	459/10
Général des grimpeurs	Grille N°	459/10
Général des sprints	Grille N°	459/10
DOTATION GÉNÉRALE		9154 €uros

1995	SABATIER Cyril V.C. Lyon Vaulx-en-Velin
1996	THEVENIN marc V.C. Châtillon sur Chalaronne
1997	DELALANDE Frédéric Jean Floc'h Mantès
1998	DUMONT Nicolas C.C. Etupes
1999	DRUBAY Eric C.C. Etupes Le doubs Montbéliard
2000	YON Jean-Philippe V.C. Rouen 76
2001	RAVALEU Stéphane V.C. Rouen 76
2002	DELALANDE Frédéric France Police
2003	MURER Wolfgang C.r.4.C. roanne
2004	PIVOIS Yann U.C. Chateauroux
2005	LUMINET benoit C.r.4.C. roanne
2006	MARTIN Ludovic V.C. Lyon Vaulx-en-Velin
2007	HOUANARD Steve Super Sport 35 ACNC
2008	BOELEN Jérôme Van Heramert groep
2009	BOURDILLAT Nicolas Creusot Cyclisme
2010	MAINARD Jérôme C.r.4.C. roanne
2011	SYS Klaas V.C. Rouen 76
2012	RENAULT Maxime Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon
2013	GUAY Julien Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon
2014	GUYOT Yann E.C. Armée de Terre
2015	BERNARD Julien Sprinter Club Olympique dijon
2016	CARISEY Clément C.r.4.C. roanne
2017	PIJOURLET Louis C.r.4.C. roanne
2018	DUCULTY bastien V.C. Villefranche Beaujolais
2019	MARLON GAILLARD Vendée U - Pays de la Loire
<i>Epreuve non disputée de 2020 à 2021 > COVID-19</i>	

HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT DES COUREURS ET DIRECTEURS SPORTIFS

Les repas seront pris dans les hôtels et restaurants indiqués ci-dessous, pour l'ensemble des équipes. Cependant, le repas du mercredi midi sera servi à la salle des fêtes de Sermoise-sur-Loire

VENDÉE U - AMICALE VÉLO CLUB AIXOIS - S.C.O. DIJON

HÔTEL MAGDALENA - 1 rue Paul Eluard - 58640 VARENNES-VAUZELLES
Tél : 03.86.57.21.41 - Coordonnées GPS : N 47.0092 - E 3.1525

VCU SCHENHEIM

RÉSIDENCE DOMITYS - Le Belvédère - 170, rue de la Raie - 58000 NEVERS
Tél : 03.86.32.01.00

CHAMBÉRY CYCLISME FORMATION

RESTAURANT DU PORT DE DECIZE - La jonction - 58300 DECIZE
Tél : 03.73.15.00.04 - Coordonnées GPS : N 46.8232 - E 3.4557

CR4C ROANNE

HÔTEL DE LA RÉUNION - Le bourg - 58330 - BONA
Tél : 03.86.58.63.71

NB : Les hôtels suivants n'assurent pas de service de restauration. Les petits-déjeuners seront pris à l'hôtel, et les diners dans les restaurants indiqués ci-contre :

CHARVIEU-CHAVAGNEUX ISÈRE CYCLISME DUNKERQUE GRAND LITTORAL	HÔTEL PREMIÈRE CLASSE 4 Rue Léonard de Vinci 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.38.07.47	RESTAURANT BVB Parc d'activités du Bengy - 2 Rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.37.55.62
V.C.P. LOUDÉAC LAVAL CYCLISME 53	HÔTEL PREMIÈRE CLASSE 4 Rue Léonard de Vinci 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.38.07.47	PIZZERIA DEL ARTE 4 Rue Léonard de Vinci Route de Paris - 7 Rue Jean Mermoz 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.21.00.48
C.C. NOGENT SUR OISE GUIDON CHALLETTOIS PHILIPPE WAGNER CYCLING	EUROPE HÔTEL 8 Impasse André Marie Ampère 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.71.83.00	PIZZERIA ITALIA 83 Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES Tél : 03.86.59.23.03
SOJASUN ESPOIR AC NOYAL-CHÂTILLON CORBAS LYON MÉTROPOLE	LES GÎTES DE BOULON Lieu-dit Boulon 58700 LURCY-LE-BOURG Tél : 03.86.68.06.81	LE CHEVAL BLANC Le Bourg 58700 LURCY-LE-BOURG Tél : 03.50.35.45.88

HÉBERGEMENT OFFICIELS ET SUIVEURS : OFFICIELS FFC, FEEP, ACP...

HÔTEL ASTRÉA - 23-25 Boulevard Camille DAGONNEAU - 58640 - VARENNES VAUZELLES
Tél : 03.86.59.99.99 - Coordonnées GPS : N 46.9491 - E 3.1725

Les lieux de repas vous seront communiqués dès votre arrivée



LE VÉLO C'EST MA NATURE



RESPECTONS LA NATURE

Organisateurs, officiels et coureurs, engageons nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles.

SENSIBILISONS LES AUTRES

La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cycliste durable entrepris par le Comité d'Organisation du T N M visant à mettre en oeuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence.

LE VÉLO C'EST MA NATURE

Le comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan s'engage pour un cyclisme durable.

HOPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS

1, Avenue patrick guillot - 58000 Nevers
03.86.93.70.00

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE

74, route de Moulins - 58300 decize
03.86.77.78.79

CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

74 route de Beaugy - 58500 Clamecy
03.86.27.60.00

CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

96 rue du Maréchal Leclerc - 58200 Cosne-sur-Loire
03.86.26.54.54

CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-CHINON

42 rue Jean-Marie Thévenin - 58120 Château-Chinon
03.86.79.60.00

CENTRE HOSPITALIER DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Avenue Henri dunant - 58400 La Charité-sur-Loire
03.86.69.44.69

Agenda **2022** Nature



**Retrouvez le programme
des animations
sur www.nievre.fr**

